

VENEZ DÉCOUVRIR LA NOUVELLE BOUTIQUE



YAMAHA

SISE À HANOUPKOPÉ PRÈS DU COMMISSARIAT CENTRAL TÉL.: 93 27 95 30

520 000 F
TTC*



DOSSIER

P.4,5-7

SOMMET DE LOME: PARI REUSSI



Louis Vincent

L'UNION AFRICAINE ADOPTE UNE CHARTE HISTORIQUE

Education P.13

BOURSES D'ETUDES :
LE GOUVERNEMENT
A DEPENSE PLUS
DE 7 MILLIARDS
DE FCFA AU TITRE
DE L'ANNEE 2016

Social P.15

VIOLENCE BASEE
SUR LE GENRE (VBG) :
20% DES VICTIMES
SONT DES HOMMES

RENTREE SCOLAIRE : P.16

CFAO MOTORS
RESPECTE LA
TRADITION



Culture P.18

PORTAIT D'UNE ICÔNE:
MAMAN ADIZA MEMOKOH,
«NANA BENZ»



Info clients
22 20 82 20

www.ceet.tg

Un engagement citoyen pour
sécuriser l'alimentation
en énergie



DIPLOMATIE DE RESULTATS !

Le Sommet extraordinaire de l'Union Africaine (UA) sur la sécurité et la sûreté maritimes et le développement en Afrique s'est achevé le 15 octobre dernier sur une note de satisfaction.

Qualifiée par le président en exercice de l'UA, le Tchadien Idriss Déby Itno d'un des « sommets les plus réussis » de l'organisation, la rencontre de Lomé est aussi historique en ce qu'une Charte sur la sécurité maritime a été adoptée, la première du genre dans le monde.

Même si la capitale togolaise ne fut qu'une étape dans le combat contre les fléaux des mers et océans, celle-ci était nécessaire dans la volonté des Etats africains de faire de ces derniers, de véritables opportunités et leviers de développement.

« Un jour, les générations futures diront que vous avez été de grands visionnaires », avaient lancé à juste titre quatre enfants aux dirigeants du continent dans une saynète, jouée en préambule de la cérémonie d'ouverture du sommet.

Comme pour les encourager à franchir le pas d'une synergie d'actions et de concordance de moyens. Certes, toutes les délégations présentes n'ont pas paraphé le document. Mais l'histoire retiendra que la Charte de Lomé a concrétisé la volonté de rassembler l'Afrique autour d'engagements contraignants contre la piraterie, la pêche illégale, ou encore pour la promotion de l'économie bleue ».

Avec 38 pays sur 54 ayant une frontière maritime, les enjeux maritimes sont une priorité pour le continent, et plus particulièrement dans le golfe de Guinée, où 40 % du poisson pêché l'est de façon illégale et où la piraterie est devenue, depuis quelques années, la plus importante au monde.

La diplomatie togolaise qui se veut celle des résultats, doit pouvoir capitaliser sur cette victoire d'étape et continuer à faire le plaidoyer.

D'abord pour que l'enthousiasme ne retombe pas ; ensuite afin que les instruments nécessaires à l'effectivité de la Charte soient dans les meilleurs délais, déposés par les différents Etats.

En attendant, le Togo retourne à son quotidien. La rentrée est là avec déjà les premières grèves. Le Gouvernement devra rapidement la page du sommet et faire aux défis sur lesquels il est pour l'essentiel, jugé par les concitoyens. L'opposition politique n'a pas eu la courtoisie républicaine de décréter une trêve durant sommet. Bien au contraire !

Elle a tenté sans succès d'en brouiller le message en créant des événements parallèles. Pas sûr qu'elle attende longtemps pour embrayer sur ses revendications favorites relatives aux réformes ainsi qu'aux élections locales.

Bref, le « terre-à-terre » et l'« habituel » reprennent force et vigueur après la séquence « historique ».

REPRISE DES CLASSES SUR FOND DE GRÈVE DES ENSEIGNANTS DU PUBLIC

✶ Marc ABOFLAN

Les élèves togolais ont repris le 17 octobre dernier le chemin des classes sur fond de grève, à l'appel d'un regroupement de quatre syndicats. Même si le gouvernement se veut rassurant, le spectre d'une année scolaire mouvementée n'est pas pour autant éloigné.

Contrairement à l'année scolaire précédente, celle-ci s'annonce tendue. En effet, certains enseignants du public étaient en grève les deux premiers jours de la rentrée. Ce mouvement, selon ses initiateurs, est une réaction au silence des ministres en charge de l'éducation nationale face à leur plate-forme revendicative.

Le communiqué du gouvernement en date du mercredi 12 octobre 2016, rassurant les acteurs de la communauté éducative de l'effectivité de la rentrée scolaire à la date du 17 octobre 2016 à 7h et des dispositions prises pour répondre à leurs attentes, n'a visiblement pas convaincu la Coordination des syndicats d'enseignants dont le Syndicat national des professeurs de l'enseignement technique du Togo (SYNPETT), le Syndicat national des enseignants de l'enseignement technique et la formation professionnelle (SNEETFP), le Syndicat des enseignants du secondaire du Togo (SESTO) et le Syndicat des enseignants du préscolaire et du primaire du Togo (SEPPTO), pour surseoir à son mot d'ordre de grève.

Revendications

Si le gouvernement représenté par le Professeur Komi Tchakpele Palamwè, ministre des Enseignements primaire, secondaire et de la Formation professionnelle estime avoir fait preuve d'écoute et répondu au maximum aux attentes du corps enseignant, les grévistes soutiennent pour leur part que leurs revendications sont loin d'avoir été prises en compte.

En effet, au lendemain d'une rencontre préparatoire de la rentrée avec un groupe d'autres syndicats, tenue à Kpalimé (120km de Lomé), le gouvernement s'est réjoui de « l'esprit d'écoute et de compréhension mutuels qui prévaut entre les acteurs du monde éducatif, en particulier avec l'implication constructive des fédérations des syndicats d'enseignants, des centrales syndicales et des fédérations des associations des parents d'élèves ».

Ce rendez-vous a également abouti à un report de la mensualisation annoncée des primes de rentrée et de bibliothèque. « Il était prévu que cette mensualisation prenne effet dès l'année scolaire qui s'ouvre le 17 octobre 2016. Toutefois, face aux préoccupations exprimées par les fédérations des syndicats d'enseignants, et dans une volonté permanente de conciliation et de compromis, le Gouvernement décide, à titre exceptionnel, de procéder de nouveau cette année, au paiement en une seule tranche des primes de rentrée et de bibliothèque. Ces primes seront directement positionnées sur les comptes de tous les enseignants à l'exception de ceux qui ne sont pas encore pris en charge sur le fichier solde. Ces derniers, toucheront leurs primes en numéraire », souligne un communiqué du gouvernement.



Des élèves en classe

« En lisant entre ces lignes, on comprend qu'il n'y a rien de concret et le gouvernement ne cherche qu'à manipuler les enseignants, en réduisant toute leur vie à ce qu'ils ont déjà acquis comme la prime de rentrée et de bibliothèque » a réagi Yaovi Illetou ATCHOU ATCHA, porte parole du SYNPETT. « Nulle part sur notre plateforme cette prime n'est réclamée. C'est un acquis et la grande majorité le sait. Toutefois, il y a encore des camarades indécis qui pensent que les 1.5 (prime de rentrée et de bibliothèque, ndlr) résolvent toutes nos revendications. C'est une grave erreur d'appréciation. Les 1.5 sont un acquis qu'on ne discute plus. Que le gouvernement cesse de surfer sur ça. Nous avons posé une plateforme et seule la satisfaction totale nous fera changer d'avis. » déclare M. Atchou Atcha.

De fait, dans la plateforme revendicative déposée au gouvernement depuis le 22 août suivi d'une relance le 06 septembre, la coordination des syndicats, réclame trois points essentiels : l'abrogation du corps des enseignants auxiliaires, l'octroi des primes mensuelles et la résolution de la question des enseignants ayant cotisé à la CNSS (Caisse Nationale de Sécurité Sociale) une partie de leur carrière et reversé désormais à la CRT (Caisse de Retraite du Togo).

Il est vrai que le statut de beaucoup d'enseignants reste celui d'auxiliaire, (ils sont environ 1500), malgré l'abrogation de ce statut par les dispositions du nouveau statut de la fonction publique de 2013. Le statut particulier qui devrait contenir un certain nombre de primes, promis aux enseignants depuis 2014 n'est toujours pas disponible non plus.

Rentrée apaisée ?

Pour le ministère de la fonction publique, « l'essentiel des préoccupations portées par le groupe des quatre syndicats fait déjà l'objet de discussions au sein du Cadre Permanent de Concertation, instance précisément mise en place afin de promouvoir et d'assurer un dialogue structuré et soutenu entre les pou-

voirs publics et les représentants des organisations syndicales des enseignants. »

« Ainsi, la question de l'intégration des enseignants auxiliaires dans la fonction publique est pratiquement en voie de dénoue-

ment, dans le cadre d'un groupe de travail qui associe les ministères chargés de la fonction publique et des finances ainsi que des représentants des fédérations des syndicats des enseignants. Quant aux agents permanents et autres personnels non-fonctionnaires concernés par l'intégration dans la Fonction publique, le traitement de ce dossier évolue également, avec l'implication de la CNSS et de la CRT, compte tenu de la complexité de la question, notamment l'incidence de cette intégration par rapport aux pensions de retraite. » rappelle une mise au point du ministère.

Il est vrai que depuis un certain temps, les interlocuteurs syndicaux représentant les enseignants auprès du gouvernement se multiplient, les nouveaux déniaient aux anciens leur légitimité et leur reprochant leur absence de représentativité.

Quoiqu'il en soit, le Pr Tchakpele se veut rassurant. Dans un message délivré à quelques heures de la rentrée scolaire, il invitait tous les acteurs du monde éducatif à donner des leurs pour la réussite de la nouvelle rentrée scolaire, comme de par le passé.

« Le Gouvernement sous l'impulsion du chef de l'État reste pleinement conscient de l'immensité de la tâche qui est la vôtre. Il poursuivra donc les efforts nécessaires pour améliorer vos conditions de vie et de travail dans un esprit de respect mutuel », a indiqué le prof Tchakpélé. « Malgré les difficultés inhérentes à votre métier, a martelé le ministre, restez Maîtres de vous-mêmes ; soyez des modèles pour vos élèves, et pour la cité, par le respect rigoureux de la réglementation et de la déontologie de notre profession, par votre assiduité au travail et par la recherche permanente de l'excellence dans l'exercice de votre métier en vue d'assurer la réussite des élèves qui vous sont confiés », peut-on lire dans son communiqué avant d'appeler les différents acteurs à œuvrer davantage pour que cette année scolaire soit plus sereine et plus fructueuse que celle qui s'est achevée.



*Dans la limite du stock disponible. Photo non contractuelle. Rendez-vous en agence.

moovinternet

Changez pour le meilleur du haut débit !

Box Wifi*

+ 5 GO offerts
Jusqu'à 32 utilisateurs
simultanés

Downlink : jusqu'à 21
Mbps
Uplink : jusqu'à 5,76 Mbps



**TARIF PROMO
80 000 FCFA**

TAPEZ *400#

www.moov.tg | Service clients : 777 (gratuit) ou 9999 7777 (payant)

UN SOMMET, UNE CHARTE, UNE MULTITUDE D'ÉVÈNEMENTS

✶ Ayi d'ALMEIDA

Le sommet extraordinaire sur la sécurité, la sûreté maritimes et le développement en Afrique s'est achevé ce samedi par la conférence des chefs d'Etat et de gouvernements. Cette rencontre internationale s'est soldée par l'adoption de la charte de Lomé sur la sécurité maritime. Retour sur une semaine de rencontres, d'exposition, de tables rondes et de travaux.

Ce sont les activités parallèles à la session extraordinaire qui ont marqué le début de cette grande rencontre internationale que le Togo a accueilli du 10 au 15 octobre. Ces « side events » ont démarré le 10 octobre sur l'esplanade du Palais des congrès de Lomé. Le Premier ministre Selom Klassou a lancé les activités parallèles et inauguré le village des partenaires en présence du ministre des Affaires étrangères, Robert Dussey, et de plusieurs membres du gouvernement. Il y avait également le président de l'Assemblée nationale, Dama Dramani, mais aussi Carlos Lopes, secrétaire général adjoint des Nations Unies, secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique.

Lors de la cérémonie d'ouverture, le Premier ministre a estimé que



Photo de famille des chefs d'Etats et de Gouvernements

ces « side events » devraient être un lieu d'échanges et de débats sur des par son enjeu dans le processus du

développement du continent que par la pertinence des thématiques retenues.

Avant d'inviter les participants à prendre en compte dans les débats, l'idée d'une stratégie de « croissance bleue » qui s'appuierait sur l'initiative de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) en la matière et qui, en conformité avec les objectifs de développement de l'Afrique, permettra de renforcer les actions en faveur d'une croissance durable dans le secteur. Présent à la cérémonie, le secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique, Carlos Lopes, a indiqué qu'il était temps qu'un sommet de ce genre réunisse les pays africains afin que des solutions soient trouvées aux défis que suscite le secteur. « Les pays africains ne doivent plus être tributaires des bonnes intentions des autres », a-t-il ajouté.

Les SIDE EVENTS ont été un espace où des spécialistes engagés pour le (Suite à la page 5)

ON A AIME



Pour un coup d'essai depuis la dernière de l'an 2000, l'organisation par le Togo d'une grande rencontre internationale fut un coup de maître. Le Sommet de Lomé fut une grande réussite, que même ses détracteurs les plus radicaux, sont obligés de reconnaître, réduits à chercher le détail qui fâche, la cravate mal nouée. « C'est l'un des sommets les plus réussis de l'Union Africaine », a ainsi commenté le président en exercice de l'organisation, Idriss DEBY ITNO, président du Tchad, à la fin de la journée du 15 octobre, lui si avare en compliments d'habitude. Il fut également historique puisque la Charte de Lomé sur la sécurité et la sûreté maritimes est la première du genre au monde.

ATTIAS & ASSOCIATES

Un des facteurs clés de la réussite de cette conférence vient du groupe qui l'a organisé. Fort d'une réputation solidement établie, Richard Attias & Associates a su mobiliser tous les acteurs internationaux de premier ordre intéressés, et mettre son savoir-faire au service de la conférence, avec notamment plusieurs rencontres en amont afin d'en clarifier les objectifs, enjeux et points de clivage. Il n'en est pas à son coup d'essai : depuis près de 25 ans, le groupe accompagne une variété de clients (Etats, gouvernements et groupes internationaux) les conseillant en matière de stratégie de communication, d'investissements, de développement international et d'image. A la pointe du déve-

loppement et de l'émancipation africaine, le groupe s'est imposé comme un acteur majeur dans l'éveil économique du continent. Il œuvre pour une intégration commerciale de l'Afrique afin d'assurer son développement, ce qui assurera la restructuration de la mondialisation autour de nouveaux pôles qui prendront en compte la vision dite « tiers mondiale » longtemps ignorée sur la scène internationale. Il faut saluer la contribution importante de certaines agences togolaises, notamment, Tendances Events qui, même si elle n'a pas encore participé à un événement d'une telle envergure, a déjà démontré son savoir-faire et son professionnalisme en bien des occasions.

UN GENERAL A LA MANETTE.

Si le Sommet fut une réussite, le général de brigade Essoufou AYEVA y est nécessairement pour beaucoup. Lorsque Faure GNASSINGBE va le chercher en fin d'année dernière pour piloter une organisation qui avançait à pas de tortues, dans une ambiance kafkaïenne, minée par une guerre de leadership et des conflits d'intérêts, il savait le pari non risqué. En effet, le militaire a une réputation d'homme intègre et de travailleur. « Le nom de celui dont le Chef de l'Etat fit son directeur de cabinet puis chef d'état major, s'est imposé presque naturellement pour prendre la tête du comité d'organisation, au moment où les requins aiguisaient leurs dents

longues, à l'approche du sommet » commente avec humour un ancien ministre.

De fait, le natif de Sokodé remit de l'ordre dans la maison. Fort de la confiance du Président de la République, il fit preuve d'autorité, tout en restant souple et ouvert à toutes les idées, confie un membre d'une des commissions. Au final, c'est une organisation sans anicroches, saluée par tous qu'a réussi notre pays.

UNE DIZAINE DE CHEFS D'ETAT.

La présence à Lomé d'une dizaine de Chefs d'Etat et d'une demi-douzaine de chefs de gouvernement est un succès diplomatique pour le Togo, contrairement à ce que soutient une polémique lancée par une parlementaire de l'opposition sur les réseaux sociaux. En effet, pour une conférence thématique comme celle de Lomé, consacrée à la sécurité maritime, accueillir 52 délégations sur les 54 pays que compte l'UA, dont 17 présidents de la République et 6 Premiers Ministres, illustre bien l'intérêt que ceux-ci portent au sujet ; mais également le travail d'adhésion à la démarche qu'a été celui du Togo. A titre de comparaison, à Yaoundé en 2013, seuls 12 Chefs d'Etat et de gouvernement s'étaient déplacés pour le sommet consacré à l'adoption de documents stratégiques relatifs à la sûreté et à la sécurité maritimes dans le Golfe de Guinée dans le cadre de la mise en œuvre de la Résolution 2039 du Conseil de sécurité des Nations Unies.



ON N'A PAS AIME

- COMMUNICATION.Zéro

Si le Sommet du 15 octobre dernier fut une réussite en beaucoup de points de vue, l'on ne peut en dire autant de la communication. Organisée à minima, elle fut par moments catastrophique. D'abord par le choix du contenu, mais également par celui du support. En effet, visiblement l'aspect publicitaire a été privilégié au détriment de celui de l'information. Ainsi, si des affiches et des spots ont fini par bien être ostensibles et diffusés, peu de places ont été accordées à l'explication, à la pédagogie : le contexte, les enjeux, les objectifs et les résultats attendus ont été très peu présentés aux populations togolaises ; encore moins africaines. Ce déficit coupable est d'autant plus incompréhensible que les compétences étaient disponibles pour occuper l'espace médiatique, notamment les experts de la question. A preuve, pour beaucoup le sommet reste celui de la lutte contre la piraterie maritime alors qu'il est allé bien au-delà. Cette absence d'informations a également laissé la place aux rumeurs et fantasmes de toutes sortes, qui sont venus embrouiller le message, il faut le dire, très peu porté. L'autre interrogation porte sur le choix des chaînes internationales. Au-delà du cas de Claudy SIAR injustement et exagérément attaqué mais qui a promptement réagi, on peut être surpris qu'on ait privilégié des stations comme Vox Africa, Uzbinews et plus étonnant encore, Equinoxe. Sans faire injure à nos confrères de ces chaînes, il y a lieu de poser la question de l'audience

de celles-ci face à RFI, France 24, Africa 24, TV5 etc. « Il n'y a pas photo » en terme d'audience pour reprendre une expression triviale. Il y a peu de Togolais qui captent spontanément ces chaînes. Et il est de notoriété publique que nos compatriotes, à l'instar de beaucoup d'Africains sont davantage câblés sur ces stations ; ce que ne démentirait pas un simple sondage dans la rue. Pourtant, le choix a été fait de les reléguer au second plan ; et une chaîne comme Africa 24 n'était même pas invitée. Conséquence : les émissions à grande audience sur RFI, France 24, TV5 et Africa 24 n'ont pas ou alors très peu, commenté l'évènement de la décennie dans notre pays. Ce qui est certain et tous les spécialistes le soutiennent, deux (2) minutes sur le sommet sur Africa 24 ou France 24, en termes d'impact, valent plus que deux (2) heures sur Uzbinews et Equinoxe, ou encore deux (2) pleines pages dans un hebdomadaire français ; très peu lu en dehors de l'hexagone. « Un match de gala avec les stars du ballon rond ne s'éclaire pas aux néons ; mais avec de gros projecteurs » commente un participant, reprenant une image footballistique.

- LES HAIES VIVES

Les femmes alignées sur la voie publique sur le trajet des cortèges présidentiels ne fut pas non plus la plus glorieuse des initiatives prises. La qualité de l'organisation elle-même était suffisante à faire apprécier à nos hôtes l'accueil et à rendre leur séjour agréable.

UN SOMMET, UNE CHARTE, UNE MULTITUDE D'ÉVÈNEMENTS

(Suite de la page 4)

continent ont proposé des pistes de réflexion sur les actions à mener dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie africaine intégrée pour les mers et les océans à l'horizon 2050 (Stratégie AIM 2050). C'était à travers divers échanges autour de tables rondes et des présentations variées de savoir-faire et technologies modernes. Au total, 3000 mètres carré ont été réservés pour les salles de conférences et des stands d'exposition qui ont accueilli une quarantaine d'exposants togolais et étrangers. Quant au village des partenaires, il a permis aux entreprises et institutions internationales de présenter leurs activités, leurs savoir-faire et leurs dernières innovations. C'est un cadre qui a également offert des opportunités de contacts directs grâce aux visites de délégations qui se sont déroulées.

Actions concrètes

Durant quatre jours, des experts africains et internationaux de renommée internationale, des représentants des organisations internationales et des entreprises du secteur ont ainsi proposé des actions concrètes dans l'intérêt du développement du continent, axées sur divers thèmes.

Le 11 octobre, les discussions ont porté sur la lutte contre la piraterie maritime et les trafics en mer. Les experts ont réfléchi sur les solutions que les Etats doivent adopter afin de venir à bout de la piraterie maritime. Cette lutte nécessite que les Etats disposent de politiques bien définies pour contrer le phénomène. Sur les questions de trafics illicites, les panélistes ont relevé l'absence d'un bon fonctionnement des institutions mises en place entre les Etats. Comme solution, les intervenants ont proposé des exercices navals et des déploiements de moyens militaires sur les eaux africaines. Enfin, le panel a insisté sur une bonne coopération entre les Etats en matière de renseignement, d'échange d'information et sur la nécessité de se doter d'outils spécifiques et fiables partagés sur les mouvements

maritimes.

Le même jour, le comité des représentants permanents de l'Union africaine (COREP) a ouvert ses travaux en prélude au sommet. L'objectif était d'examiner le projet de charte sur la sécurité maritime. « La charte marque une nouvelle étape décisive pour doter le continent d'un cadre juridique et technique de prévention et de lutte contre les menaces sur les espaces maritimes africains », avait affirmé

en tenant compte des observations et commentaires que certaines délégations ont faits sur cette charte. Le texte traite des questions capitales tant sur les plans économiques, sécuritaire que de développement », a déclaré Cherif Mahamat Zène.

Economie bleue

Le 12 octobre, la thématique de l'économie bleue a réuni autour d'une table ronde plusieurs experts. Ces

Etats s'effectuent par voie maritime et 95 % des communications mondiales s'opèrent par des réseaux sous-marins. Les différents intervenants ont soulevé que l'économie bleue se trouve au cœur de la mondialisation. Elle peut également être une source de développement du continent africain. Les intervenants ont insisté sur la nécessité pour l'Afrique de placer ce secteur parmi les priorités. Enfin, ils ont indiqué que le sommet de Lomé représente une parfaite occasion

l'Afrique se doit d'envisager une réponse globale et collective. Elle nous semble être le projet de charte de l'Union africaine sur la sécurité et la sûreté maritimes et le développement en Afrique », a déclaré en ouverture, Moussa Faki Mahamat, président du Conseil exécutif de l'UA. Robert Dussey a ensuite invité ses pairs à surpasser la volonté, à dépasser le cadre de la simple intention et à poser des actions en faveur de la sécurité et de la sûreté des espaces maritimes.



Vue partielle de l'assistance

Chérif Mahamat Zène, président du COREP. Présent à l'ouverture des travaux du COREP, le ministre des Affaires étrangères togolais avait indiqué qu'il est nécessaire que chaque pays africain comprenne les enjeux du sommet qui verra réunir les chefs d'Etat. « Nos espaces maritimes et nos côtes sont devenus le théâtre d'une recrudescence d'activités illicites qui constituent une menace dangereuse, tant à la sécurité de nos populations qu'au développement harmonieux de nos Etats », a expliqué Robert Dussey.

Plusieurs heures après l'ouverture de ses travaux, le COREP a adopté la charte de Lomé. Les ambassadeurs ont examiné et adopté la charte qui marque une nouvelle étape décisive pour doter le continent d'un cadre juridique et technique de prévention et de lutte contre les menaces sur les espaces maritimes africains. « Nous sommes heureux que le conseil exécutif puisse enfin adopter cette charte tout

derniers ont également discuté de quatre sous-thèmes tels que la pêche et la pêche illicite, de la protection de l'environnement et des ressources maritimes, des énergies maritimes en Afrique et du commerce et tourisme maritimes.

Le panel sur l'économie bleue a été présenté par le Vice-amiral, Conseiller défense du président de DCNS, Emmanuel Descleves, en présence du ministre des Affaires étrangères, de la Coopération et de l'Intégration africaine, Robert Dussey. Dans son intervention, Emmanuel Descleves, a rappelé que l'économie bleue regroupe toutes les activités économiques menées dans les fleuves, les lacs, les berges, les rivages, les cours d'eau, les nappes souterraines, les eaux douces, les fonds marins, les mers ou les océans. Les panélistes ont évoqué les atouts que représente l'économie bleue à l'heure où 90 % des échanges commerciaux entre les

pour les Etats de profiter des potentialités qui restent inexploitées dans le domaine. Les échanges sur les sous-thèmes ont tourné autour des difficultés liées à la pêche et à la pêche illicite, l'importance de la protection de l'environnement ainsi que les apports économiques du commerce et du tourisme maritimes.

Enjeux

Le 13 octobre, ce sont les enjeux de sécurité et de la sûreté maritimes qui ont meublé les discussions. C'était l'occasion pour les participants de discuter des moyens ou des dispositions pris par les Etats afin de prévenir les risques ou des incidents maritimes qui sont liés à différents facteurs. Partant de cela, les intervenants ont rappelé que l'insécurité maritime se fait plus présente à travers des actes d'agression, de brigandage, de vol à main armée, de trafics illicites de tout genre transitant en mer.

Ils ont cité en exemple le Golfe de Guinée qui s'étend sur plus de 5000 kilomètres et qui représente de nos jours un foyer de la piraterie maritime. Pour eux, le renforcement de la coopération entre les Etats en matière d'échanges d'information et de poursuites des auteurs présumés d'infractions constitue un moyen pour les pays de contrôler leurs espaces maritimes.

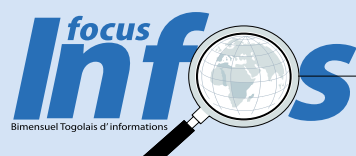
Au même jour, le Conseil exécutif de l'Union africaine a ouvert ses travaux en présence du chef de la Diplomatie togolaise, Robert Dussey, et de Nkosazana Dlamini Zuma, présidente de la Commission de l'UA. « Face à la multiplicité et la complexité de toutes les menaces présentes sur l'espace maritime,

Gouvernance maritime

Le 14 octobre, les spécialistes du secteur maritime se sont pour une dernière fois retrouvés autour d'une nouvelle thématique. Elle a porté sur la gouvernance maritime et les échanges en matière judiciaire et de police. Toute la journée, les discussions ont traité des questions prioritaires de l'ingénierie financière innovante, de l'harmonisation des corpus juridiques et des processus de coopération interétatique, notamment en matière judiciaire et de police. Les panélistes ont surtout abordé le droit et la régulation de la sécurité et la sûreté maritimes en Afrique.

Précisons que dans le cadre de ce sommet de l'UA, plusieurs experts africains ont également discuté des conséquences du VIH Sida sur la paix et la sécurité en Afrique pour une meilleure application de la Résolution 1983 et, d'autre part, sur le VIH/sida et les opérations internationales de maintien de la paix en Afrique. Le panel a été organisé par l'Agence des Nations Unies pour la lutte contre le sida (ONUSIDA) et présidé par Djibril Diallo, Directeur régional de l'Afrique de l'Ouest et du Centre de l'ONUSIDA.

Il a vu la participation du ministre togolais de la santé, Mustafa Mijiyawa, et son homologue de la planification du développement, Kossi Assimaïdou. C'était une occasion pour les organisateurs de sensibiliser tous les participants sur la Résolution 1983 du Conseil de sécurité et les recommandations de la dernière réunion sur le VIH et la sécurité à New York. Une semaine comme on peut en juger, dense qui a pour point d'orgue, l'adoption et la signature de la « Charte de Lomé », un succès pour la diplomatie togolaise.



Récépissé n° 0326 / 18 / 10 / 07 / HAAC du 18 / 10 / 07

Adresse : BP. 431 Lomé

Tél. +228 2235 7766 E-mail: focusinfos@yahoo.fr

- **Directeur de Publication**
Ekpé K. AGBOH AHOUELETE
- **Rédaction**
Albert AGBEKO : Secrétaire de rédaction
Ayi d'ALMEIDA : Resp. Desk Politique
Ibrahim SEYDOU
- **Collaboration**
Edem QUIST
Essénam KAGLAN

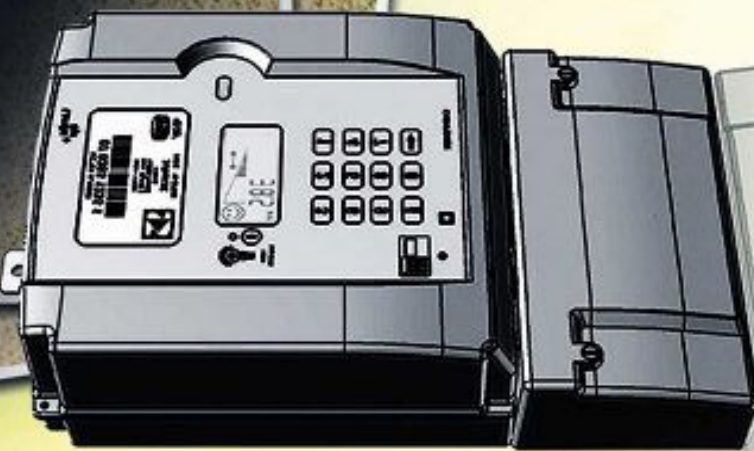
- Wilfried ADEGNIKA
- **Distribution**
Bernard ADADE
- **Maison du journalisme**
Casier N°49
- **Imprimerie**
Imprimerie 1 Rois 17
BP. 8043 Lomé Togo
Tél. +228 90054237
99587773

- **Conception**
Focus Yakou Sarl
Tél: +228 22 26 01 91
+228 22 19 78 20
Lomé Togo
- **Tirage**
2500 exemplaires



**COMPAGNIE ENERGIE
ELECTRIQUE DU TOGO**

www.ceet.tg



Compteur à consommation
prépayée



La CEET vous offre un service adapté à vos besoins.

LES POINTS NOIRS DU SOMMET: LES RESERVES SUR LA CHARTE

✎ Ayi d'ALMEIDA

Si la signature par la majorité des délégations présentes à Lomé de la charte sur la sécurité et la sûreté maritimes fut historique, elle ne masque pas cependant les réserves exprimées par certains pays, qui ont refusé de la signer. De fait, sur les 52 nations représentées dans la capitale togolaise, 21 n'ont pas paraphé le texte. Parmi elles, de nombreux pays d'Afrique de l'Est (Ethiopie, Djibouti, Erythrée) et d'Afrique australe (Afrique du Sud, Namibie, Maurice, entre autres). « Il faut comprendre que ces régions sont moins touchées par la piraterie maritime, donc c'est normal qu'ils se sentent moins concernés », analyse Barthélémy Blédé, chercheur à l'Institute of Security Studies. Mais ceci n'explique pas tout. Le cas du Cameroun par exemple, qui a aussi refusé de signer le texte, reste surprenant ; ayant pourtant été le dernier pays à avoir accueilli une rencontre de chefs d'États du continent sur le sujet de la sécurité maritime, à Yaoundé en 2013. Il semble que les autorités camerounaises aient pris ombrage de l'initiative togolaise, la considérant comme superfétatoire.

D'autant plus que le sommet de Yaoundé, qui avait abouti à une régionalisation des moyens de sécurité maritime, n'avait en effet pas eu les effets escomptés. Sur les deux centres de coordination régionaux prévus dans le golfe de Guinée, celui d'Abidjan – le Centre régional de la sécurité maritime pour l'Afrique de l'Ouest –, n'a pas encore vu le jour, alors que celui de Pointe-Noire, Centre régional de la Sécurité maritime pour l'Afrique centrale, affiche d'importantes lacunes techniques, selon plusieurs observateurs.

Macky SALL, pourtant présent à Lomé et malgré les nombreux cas de pêche illégale dans ses eaux territoriales et sa ZEE (Zone Economique Exclusive), fait partie des non signataires. Il s'en était préalablement expliqué dans une adresse à ses pairs lors du huis-clos présidentiel. Selon le dirigeant sénégalais, tout en reconnaissant que le texte constitue une bonne base pour établir un instrument juridique intégré et améliorer la sécurité et la sûreté maritimes sur le continent, « l'examen du projet montre qu'il y a encore beaucoup de travail à faire pour harmoniser son contenu avec

d'autres instruments juridiques internationaux portant sur le même objet comme par exemple la

Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, communément appelée « la Constitution des océans » et d'autres textes de base... » De fait, pour monsieur SALL, il convient de faire en sorte que tout ce qui est prévu dans le projet de Charte ne soit pas en contradiction avec les engagements antérieurs des Etats. Il cite comme illustration la définition de certains termes

usagers en droit maritime en marine marchande. « Par exemple, le projet de Charte a plutôt retenu premiers 12 mile nautiques à partir de la côte, voire à la seconde bande contigüe de 12 mille nautiques.



Louis Vincent

Trois des présidents signataires de la Charte de Lomé

une définition restrictive des vaisseaux maritimes en utilisant les termes de « cargos et bateaux », là où il fallait faire référence au terme « navires » pour inclure d'autres instruments comme les navires de pêche, de plaisance et de servitude » a-t-il indiqué. Autre exemple qu'il a relevé, le projet de Charte fait référence aux « eaux territoriales d'un Etat » qui se limitent aux

Or, d'après lui et suivant les législations et pratiques nationales et internationales, il conviendrait en matière de pêche illicite de faire référence aux « eaux sous juridiction d'un Etat » qui s'étendent bien au-delà de la mer territoriale et où les Etats disposent de droits économiques, dont ceux de pêche. « En termes clairs, la conséquence

juridique c'est que si nous retenons la définition restrictive du projet de charte, nous ne pourrions réprimer que la pêche illicite dans les eaux intérieures plus restreint que les eaux sous juridiction de l'Etat côtier. En outre, si l'interdiction du commerce des ressources marines pillées ou illicitement exploitées ne devrait reposer formellement, que sur l'Etat qui en est victime, le dispositif continental manquerait d'efficacité » a argumenté le chef de l'Etat sénégalais.

Il a donc proposé d'impliquer dans l'interdiction de ce commerce illégal tous les pays, y compris ceux qui sont destinataires des ressources dont le commerce est prohibé et souhaité de sérier la répression des actes illicites. Estimant par ailleurs que certaines des dispositions prévues par la Charte dans la répression des actes illicites en mer, sont en contradiction avec celles de la Convention des Nations unies sur le Droit de la mer.

Les États n'ayant pas signé : Algérie, Botswana, Cameroun, Djibouti, Érythrée, Égypte, Éthiopie, Gambie, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Lesotho, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, Sénégal, Afrique du Sud, Soudan du Sud, Swaziland, Ouganda, Zambie, Zimbabwe. Le Maroc n'étant pas membre de l'UA, il n'est évidemment pas signataire, au contraire de la République arabe saharahouie, invitée au sommet et ayant signé la charte.

PORTEE JURIDIQUE DE LA CHARTE DE LOME ; A QUELLES CONDITIONS VA-T-ELLE ETRE APPLICABLE ?

L'Article 2 - 1 a) de la Convention de Vienne sur le droit des Traités, définit celui-ci comme un : « accord international conclu par écrit entre États et régi par le droit international, qu'il soit consigné dans un document unique ou dans deux ou plusieurs instruments connexes, et quelle que soit sa dénomination particulière ». Ainsi, les avantages du traité sont évidents pour des États souverains soucieux de ne pas laisser surprendre leur consentement et pour conserver la plus grande maîtrise possible de leurs engagements.

Pour ce qui est des traités multilatéraux à l'instar de la Charte sur la sécurité et la sûreté maritimes adoptée le 15 octobre dernier à Lomé, la négociation du texte se clôt par un acte formel généralement dénommé « adoption, paraphe ou signature du texte ». Cette adoption qui n'est pas un engagement qui exigerait en principe la présence d'une majorité qualifiée encore moins de l'ensemble de tous les États concernés par ledit texte, ne saurait être la condition d'appréciation de la validité ou de la valeur juridique de

ladite convention. Ceci parce que l'adoption en réalité n'est qu'une étape préparatoire à l'engagement des États à être juridiquement et de façon contraignante liés par le texte. Elle permet dans le but de préserver à la fois le travail diplomatique accompli durant la phase de négociation et de protéger la souveraineté des États signataires, de faire rentrer le texte dans une phase où il est considéré comme acceptable en l'état, sous réserve éventuellement, d'émission au moment de la ratification de réserves autorisées.

Toutefois, l'adoption n'est pas dénuée de tout effet juridique même si celui-ci reste très limité. Le texte ne devenant totalement contraignant qu'après la satisfaction de la procédure de ratification et d'entrée en vigueur prévue dans les dispositions finales. Ainsi, pour la « Charte de Lomé », son adoption effective le 15 octobre passé cristallise donc le texte voulu par les États membres de l'UA qui ont pris part à sa négociation et à sa rédaction. Elle ouvre donc le texte aux différentes procédures de signature et de ratification

conformément aux dispositions de son article 49. Pour que la charte devienne entièrement contraignante à l'égard des Etats membres de l'UA, il faut qu'elle satisfasse aux dispositions d'entrée en vigueur prévues par l'article 50 dont l'alinéa 1 dispose que la « présente Charte entre en vigueur trente (30) jours après le dépôt du quinzième (15^e) instrument de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion. » En attendant, les États ayant négocié et adopté le texte ont l'obligation juridique de s'abstenir de tout acte ou de toutes omissions qui ruinerait le texte de son but et de son objet, conformément à l'article 18 de la Convention de Vienne sur le droit des traités. C'est un acte qui permet d'arrêter définitivement le texte

dans la forme et aux conditions de son entrée en vigueur. Le fait pour un État de signer, d'authentifier ou de parapher un traité permet de penser qu'il accomplira les formalités de ratification dudit texte. Mais il faut souligner qu'il n'y a là ni obligation ni automatisme ; l'État pouvant signer et ne jamais accomplir les formalités de ratification. L'attitude des Etats-Unis dans l'adoption des statuts de la Cour pénale internationale l'illustre très bien. Le « texte de Lomé », loin d'être une simple déclaration politique, ou un compte rendu d'un sommet revêt bien par son articulation et ses dispositions, toutes les caractéristiques d'une convention internationale à valeur entièrement contraignante dès la satisfaction des conditions de son article 50.

AVIS D'APPEL D'OFFRES



N° AO/ PUDC/003/09/2016

Réf : Travaux de construction et de réhabilitation des CMS, USP et INCINERATEURS dans les régions : Maritime, Plateaux, Centrale, Kara, Savanes et Lomé commune dans le cadre du Programme d'Urgence de Développement Communautaire (PUDC)



1. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)-Bureau Togo, sollicite par le présent avis, des offres de la part de tous les candidats éligibles et répondant aux critères de qualification requis, pour la réalisation des travaux de construction/réhabilitation des CMS et USP y compris les ouvrages d'accompagnement dans Lomé Commune et les cinq (05) régions du Togo. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre de la Composante 1 : Infrastructures et services sociaux de base du Programme d'Urgence de Développement Communautaire (PUDC) financé par le Gouvernement du Togo et ses partenaires.

2. Les lots pour les travaux de construction/réhabilitation sont organisés ainsi qu'il suit :

- **LOT 1 :** CONSTRUCTION DU CMS D'AWANDJELO DANS LA PREFECTURE DE LA KOZAH ;
- **LOT 2 :** CONSTRUCTION DU CMS DE KOUSSOUNTOU DANS LA PREFECTURE DE TCHAMBA ;
- **LOT 3 :** CONSTRUCTION DE L'USP D'AGBANDAOUE DANS LA PREFECTURE DE TCHAOUDJO ;
- **LOT 4 :** CONSTRUCTION DE L'USP DE BAOULE ET DE KOUKONGOUKAN DANS LA PREFECTURE DE L'OTI ;
- **LOT 5 :** CONSTRUCTION DE L'USP DE GBOWOULE A ASRAMA DANS LA PREFECTURE DE HAHO ;
- **LOT 6 :** CONSTRUCTION DE L'USP DE KATCHENTCHE DANS LA PREFECTURE DE BLITTA ;
- **LOT 7 :** CONSTRUCTION DE L'USP DE NASSONGUE DANS LA PREFECTURE DE TANDJOUARE ;
- **LOT 8 :** CONSTRUCTION DE L'USP DE SAIBOUDE DANS LA PREFECTURE DE SOTOUBOUA ;
- **LOT 9 :** CONSTRUCTION DU CMS D'ADETICOPE DANS LA PREFECTURE DE ZIO ;
- **LOT 10 :** CONSTRUCTION DU CMS D'AGBONOU DANS LA PREFECTURE DE L'OGOU ;
- **LOT 11 :** REHABILITATION DE L'HOPITAL DE BE KPOTA LOME - COMMUNE ;
- **LOT 12 :** REHABILITATION DU CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL (CHP) DE KLOTO ;
- **LOT 13 :** REHABILITATION DU CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL (CHP) DE L'OTI ;
- **LOT 14 :** REHABILITATION DE L'USP DE NATCHITIKPI DANS LA PREFECTURE DE DANKPEN ;
- **LOT 15 :** REHABILITATION DE L'USP DE PAPRI DANS LA PREFECTURE DE KPENDJAL ;
- **LOT 16 :** CONSTRUCTION DE 20 INCINERATEURS DE DECHETS MEDICAUX.

Les candidats peuvent soumettre leurs offres pour tous les lots. Un soumissionnaire peut être attributaire de **2 deux lots au maximum** sur l'ensemble des régions.

3. La durée des travaux est estimée entre six et 8 mois.

4. Toutes les conditions/exigences de l'Appel d'Offres (AO) sont détaillées dans les dossiers accessibles en ligne à l'adresse précisée au point 6 du présent avis.

Pour être qualifiés, les soumissionnaires doivent remplir les exigences minimales décrites dans les Conditions particulières de l'appel d'offres. Les exigences de qualification comprennent entre autres :

- les conditions légales de l'entreprise ;
- la situation financière de l'entreprise ;
- l'expérience de l'entreprise ;
- la capacité technique de l'entreprise ;
- la disponibilité, la qualification et l'expérience du personnel de l'entreprise ;
- la disponibilité du matériel minimum requis pour l'exécution des travaux ;
- voir les DAO pour les informations détaillées.

Les principaux critères d'évaluation sont également clairement mentionnés. Veuillez lire attentivement les instructions fournies dans les dossiers.

5. Les candidats désireux de soumissionner peuvent télécharger les dossiers complets sur le site web du PNUD à partir du **06**

octobre 2016 à l'adresse suivante :

<http://procurement-notice.undp.org/index.cfm> ou les retirer, entre 9 h et 12 h et entre 15 h et 17 h, heure TU, de lundi à vendredi (contre **deux rames** de papier) à l'adresse ci-dessous :

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)-Réception
40, Avenue des Nations Unies
Lomé, Togo

Tél.: +228 22 21 20 22 / 22 21 20 08

Fax: +228 22 21 16 41

6. Chaque soumission doit être déposée main à main sous pli fermé comprenant un original et deux copies, avec la mention écrite suivante sur l'enveloppe, selon les cas :

AO/ PUDC/003/09/2016 : Travaux de construction et de réhabilitation des CMS, USP et incinérateurs dans le cadre du PUDC.

LOT N°

Toutes les offres devront être déposées au plus tard le **27**

Octobre 2016 à 10h 00 TU. Les offres remises après la date/heure indiquée dans le dossier ne seront pas acceptées. Veuillez lire attentivement les dossiers d'appel d'offres (AO) et suivre scrupuleusement les instructions fournies.

7. Le PNUD ne sera pas responsable des frais engagés par les soumissionnaires dans le cadre de la collecte, la préparation ou la soumission des offres. Le dépôt n'entraîne aucun engagement du PNUD vis-à-vis du soumissionnaire. Les candidats resteront engagés par leur offre pendant la période indiquée dans les Dossiers d'Appel d'Offres.

8. La période estimée pour la notification de l'attribution des marchés des travaux est Décembre 2016.

SOMMET SUR LA SÉCURITÉ MARITIME :

LA CHARTE DE LOMÉ POSE LES JALONS D'UN NOUVEAU DÉPART POUR L'AFRIQUE

A l'issue des travaux du sommet sur la sécurité maritime qui se sont déroulés du 10 au 15 octobre, les chefs d'Etat africains ont adopté en session extraordinaire la charte de Lomé sur la sécurité, la sûreté et le développement en Afrique.

C'est l'aboutissement de plusieurs mois de tractations et de négociations. Mais aussi la fin d'une série de rencontres entre représentants des pays africains sur un document au centre de toutes les discussions lors du sommet extraordinaire sur la sécurité, la sûreté maritime et le développement en Afrique que le Togo a organisé. La charte de Lomé sur la sécurité maritime dont le Togo peut s'honorer d'être l'initiateur est désormais un document adopté par la conférence des chefs d'Etat de l'Union africaine. Certes, sur les 53 délégations présentes à Lomé, seules 31 ont accepté de signer sur-le-champ la charte. Mais la grande satisfaction reste l'union qui prévaut autour du texte.

Le document adopté samedi à Lomé contient un volet sécuritaire qui touche à la sécurité et à la sûreté maritime et un second volet de développement axé sur l'économie bleue. Des dispositions y figurent également et visent à réglementer la lutte contre le pillage des ressources maritimes, la piraterie maritime, la pêche illicite non déclarée et non réglementée et la pollution marine. Autre satisfaction, la décision des Etats africains d'harmoniser leur lutte à travers un renforcement des coordinations sous régionales pour la surveillance des côtes. Près d'une heure de travaux à huis-clos ont suffi aux chefs d'Etat pour accomplir un geste historique dans la vie du continent : l'adoption d'un document de 56 articles, réparti en 7 chapitres, établi en 4 langues (arabe, anglais, français, portugais) et axé sur la sécurité, la sûreté et le développement en Afrique.

Levier de développement

En adoptant la charte de Lomé, la conférence des chefs d'Etat s'est donnée pour mission de prévenir et de réprimer la criminalité nationale et transnationale mais aussi de protéger l'environnement en général et l'environnement marin dans l'espace des Etats côtiers et insulaires. Le document contraignant auquel plus d'une trentaine de pays ont directement adhéré, exige de ces derniers une promotion de l'économie maritime, l'économie bleue, florissante et durable. Mais au-delà, la charte de Lomé constitue désormais l'outil majeur qui renforce la coopération dans la sensibilisation au domaine maritime. La prévention par l'alerte pré-

cocée et la lutte contre la piraterie, les vols à main armée à l'encontre des navires et la lutte contre les trafics illicites de tous genres, la pollution des mers et la criminalité transfrontalière figurent aussi dans les grandes lignes de ce qu'il faudrait désormais considérer comme la « bible du secteur maritime en Afrique ». L'objectif est de mettre en œuvre « toutes les mesures visant à assurer l'exploitation durable des ressources marines et l'optimisation des opportunités de développement des secteurs liés à la mer », explique un membre du Conseil exécutif de l'UA.

Participation des Etats

Le document oblige donc les Etats à poursuivre leurs efforts en créant des emplois productifs qui peuvent réduire la précarité et éliminer l'extrême pauvreté. Les Etats s'engagent eux-mêmes à continuer la sensibilisation aux questions maritimes afin de créer les meilleures conditions de vie et de renforcer la cohésion sociale par la mise en œuvre d'une politique juste, inclusive et équitable visant à résoudre les problèmes socioéconomiques. Une manière pour les pays de renforcer leur croissance économique. Et cela passe également par la création d'emplois le long des côtes. En effet, la charte de Lomé dans une visée de favoriser l'essor d'économies performantes, oblige les Etats côtiers à codifier et à promouvoir la pêche artisanale par la formation des acteurs du secteur. Ces derniers peuvent aussi être inclus dans le développement d'une chaîne de transformation des produits halieutiques qui seront commercialisés aux plans national et international.

Dans la lutte contre l'insécurité, les Etats sont invités à développer leurs actions en mer et à assurer la protection de leurs espaces maritimes, notamment par la professionnalisation de leurs forces navales.

Les Etats devront également assurer des patrouilles de surveillance et de reconnaissance maritime dans les zones de mouillage. Pour remplir ses engagements, les pays africains se sont entendus sur la création d'un fonds de sûreté et de sécurité maritime.

Et maintenant ?

Pour l'heure, seule une trentaine

de pays ont adopté la charte de Lomé. La vingtaine restante a émis des réserves et devrait emboîter sans doute le pas aux autres qui se sont déjà mis dans la danse. Tou-

jours du continent. L'Afrique du Sud, l'Algérie, l'Égypte, le Sénégal et le Cameroun. Si plusieurs observateurs africains reconnaissent que la différence entre la nouvelle



Louis Vincent

Loge présidentielle

tefois, la non-adoption de ce document par quelques pays se justifie. Certains ont souhaité que le volet développement de la charte soit plus enrichi, évoquant les avancées qu'ils ont déjà enregistrées dans le domaine sécuritaire. D'autres par contre ont appesanti leurs arguments sur l'aspect financement du document. Selon eux, il faut que des précisions soient apportées au fonctionnement du fonds de sûreté et de sécurité maritime.

Mais d'autres interrogations pointent aussi à l'horizon sur certaines dispositions de la charte. Les Etats arriveront-ils à élaborer des politiques précises sur les questions de migration et sur la lutte contre le trafic de drogue ? Parviendront-ils à développer des politiques de pêche en plus d'un tourisme côtier et maritime que recommande la charte ? Chose certaine, c'est que la plupart des experts présents à Lomé ont conseillé aux Etats, la création et le développement de compagnies maritimes africaines pour renforcer leurs efforts. Mais les chefs d'Etat souhaitent en premier développer leurs installations portuaires dans la dynamique de replacer l'économie bleue parmi les secteurs prioritaires.

Pour l'heure, un Comité des Etats parties de 15 pays est chargé de suivre la mise en œuvre de la charte et de recommander des actions pour son suivi. Reste que pour le moment, l'une des premières actions de ce comité consistera à convaincre les 22 délégations présentes à Lomé qui n'ont pas signé le document. Parmi elles, des poids

charte et d'autres textes précédents est que le document de Lomé met en place un comité de suivi chargé d'examiner régulièrement les actions des États, ils appellent aussi à de l'optimisme. Pour Karmenu Villa, commissaire de l'Union eu-

ropéenne pour l'Environnement, les Affaires maritimes et la Pêche, « ce qui compte maintenant, c'est l'application ».

En clôturant la session extraordinaire du 15 octobre, le président en exercice de l'UA, Idriss Deby Itno qualifiait l'adoption de la charte comme « le premier pas » d'une longue étape. « Notre volonté commune de nous doter de ce précieux instrument juridique devrait aussi se traduire par notre détermination à le rendre applicable et opérationnel à travers sa ratification », avait-il ajouté.

De quoi conforter la position de Faure Gnassingbé qui invitait à la tribune ses pairs à participer à la construction d'un monde libéré de la peur et de la violence. « L'unique possibilité pour l'Afrique de pouvoir prendre son destin en main, repose sur une approche coordonnée au niveau régional et continental, avec une appropriation des réponses à ses problématiques ». Le document va s'intégrer à la Stratégie africaine intégrée pour les mers et pour les océans à l'horizon 2050 (adoptée en 2012).

PAGE PAR PAGE

Le préambule du document rappelle les différentes conventions de l'Union africaine qui fondent les assises de Lomé, les conventions internationales en lien avec le contenu de la charte, et les considérations qui prévalent à l'adoption d'un tel document par les chefs d'Etat.

Le premier chapitre relatif aux dispositions générales, relève les définitions consacrées, les principes, les objectifs et le champ d'application de la charte.

Le second chapitre est consacré aux mesures de prévention et de lutte contre la criminalité en mer, notamment les mesures socio-économiques, la responsabilité des Etats parties, les structures nationales de coordination, l'harmonisation des dispositifs nationaux, les ressources et les obligations des Etats. Ce chapitre fonde aussi la mise en place d'un fonds de sécurité et de sûreté maritime.

Il est question de gouvernance maritime dans le chapitre trois. Cette gouvernance inclut la délimitation des frontières, la protection des territoires maritime, la lutte contre trafic de personne et de migrants par voie maritime, la lutte contre le trafic de la drogue, la sûreté de la navigation.

Dans le chapitre quatre, il est question de développement de l'économie bleue, à travers l'exploitation du domaine maritime, la pêche et l'aquaculture, la création de richesses et d'emplois à travers le tourisme côtier et maritime, la mise en place d'une stratégie des ressources humaines pour le développement maritime, l'amélioration de la compétitivité, le développement des infrastructures et des équipements liés aux activités maritimes, les mesures d'atténuation des effets du changement climatique, la protection de la faune et de la flore marine, la prévention de l'exploitation illicite et la gestion des risques de catastrophes de maritimes.

Au chapitre cinq, les Etats parties s'entendent pour promouvoir la coopération dans tous les domaines précités.

Au chapitre six où il est question de contrôle et de surveillance, les Etats se mettent d'accord pour mettre en place un comité de 15 Etats, chargé du suivi de la charte.

Le chapitre sept qui contient les dispositions finales recommande aux Etats parties de pendre les dispositions pour vulgariser la charte et consacre la possibilité d'amender le document.

CAURIS MANAGEMENT CHANGE DE MODÈLE DE DIRECTION

✎ Marc ABOFLAN

Réunis la semaine dernière en assemblée générale à Lomé, les actionnaires de Cauris Management ont décidé de passer d'un mode de management avec un PDG (président directeur général) à un management avec un PCA (président du conseil d'administration) et un DG (directeur général).

Première structure de gestion de fonds de capital-investissement à vocation sous-régionale créée en Afrique de l'Ouest Francophone depuis près de vingt ans, Cauris management aura désormais un nouveau mode de gestion. Une assemblée générale tenue à Lomé en fin semaine dernière consacre la séparation des fonctions de président du conseil d'administration (PCA) et de directeur général (DG).

Le togolais Noël Yawo Eklo, fondateur et jusque là Président Directeur Général du capital investisseur, officiera désormais en qualité de Directeur Général.

La réunion de Lomé a également entériné l'arrivée dans la société de trois nouveaux administrateurs Paul Derreumaux, fondateur et ancien PDG du groupe BOA (Bank of Africa), Géraldine Mermoux, co-fondatrice du groupe Finactu, société de conseils en assurances et Amadou Raimi, ancien président de Deloitte France et vice-Président de Deloitte Monde. C'est ce dernier qui désormais assurera la responsabilité de président du conseil d'administration.

L'équipe opérationnelle du capital

investisseur qui a subi un coup dur après le départ de Vissého Thierry Gnassounou et de Jean-Marc Savi de Tové, partis créer le gestionnaire de fonds Adiwale Partners, a été renforcée avec l'arrivée de Mamadou Kouyaté, un ancien de Deloitte en qualité de directeur des investissements. Anna Traoré, ancienne consultante au sein du cabinet de conseil en stratégie et management Performances Group, a également rejoint la société en septembre.

Qui est le nouveau PCA ?

Amadou Raimi, 67 ans, franco-béninois, est un ancien Deloitte. Un long parcours entamé en 1976, chez l'un des leaders mondiaux du conseil, dont il fut le président France et le vice-président monde. Décrit comme un dirigeant « rigoureux et discret » par ses anciens collaborateurs, Amadou Raimi siège depuis janvier 2015 au conseil d'administration, et préside le comité d'audit de la banque panafricaine Atlas Mara, cotée à la bourse de Londres. Le Franco-béninois formé à l'ESSEC a été aussi administrateur en 2014 de la banque BGFI Bénin. Le sexagénaire est également responsable du cabinet Croissance Sud

Conseil, son cabinet parisien d'accompagnement en stratégie, actif depuis cinq ans sur le continent et est membre du conseil stratégique du fonds Citizen Capital et administrateur du réseau IMS Entreprendre pour la Cité.

En 2010, il a reçu la légion d'honneur. M. Amadou qui a pendant longtemps reçu plusieurs propositions de portefeuille gouvernemental dans son Bénin natal n'a jamais accepté.

Le nouveau PCA de Cauris se retrouve pour la première fois à la tête d'une entreprise « créée et dirigée exclusivement par des Africains ». Son objectif est d'aider sa nouvelle équipe à étoffer ses fonds et son portefeuille d'actifs, afin d'atteindre une taille critique à l'échelle du continent.

Réussite

Opérationnel depuis 1996 sur le continent, Cauris Management lancé au début des années 1990 investit dans des entreprises à fort potentiel de croissance et de rentabilité. Le capital investisseur basé à Lomé et Abidjan dispose d'une forte proximité avec le secteur privé régional. Aujourd'hui, Cauris représente



Noël Yawo Eklo, Directeur Générale de Cauris Management

trois générations de fonds focalisés sur les PME, avec un encours cumulé de 54,4 milliards FCFA, avec plus de 48 investissements et 37 sorties. Cauris Management dispose d'une dizaine de collaborateurs expérimentés, tous acquis à la cause de la croissance et du développement régional. Il développe une forte connaissance du tissu économique régional et un réseau important en Afrique et ailleurs dans le monde tout en adoptant les meilleures pratiques internationales en termes de gestion de fonds de capital investissement. Cauris Management cible prioritairement des PME présentant un fort potentiel de croissance et de renta-

bilité, et ayant si possible une ouverture sur les autres pays de l'Afrique de l'Ouest avec pour ambition de contribuer à la création de grands acteurs régionaux. La plupart des investissements du groupe s'effectuent en fonds propres et quasi fonds propres avec un cap prioritaire sur les petites et moyennes entreprises en phase d'expansion. Les investisseurs de Cauris sont des institutions financières de renom à vocation régionale ou internationale dont l'ambition est double : maximiser le retour sur investissement pour les investisseurs et contribuer de façon significative au renforcement du secteur privé régional.

OTR : Comment et pourquoi disposer d'une Carte d'Opérateur Economique ?

La Carte d'Immatriculation Fiscale, communément appelée Carte d'Opérateur Economique est un document délivré par le Commissariat des Impôts, et permet de facto l'attribution d'un numéro fiscal à l'entreprise par le biais du Contribuable ou du gérant. Elle a été instituée par la loi de finances gestion 1993 aux fins d'immatriculer et d'identifier les opérateurs économiques.

A la création de son entreprise au Centre de Formalités des Entreprises (CFE) sis à la Chambre du Commerce et d'Industrie du Togo, le promoteur obtient la Carte Unique de Création d'Entreprise tenant lieu de carte d'opérateur économique pour l'année de création. L'année suivante, il doit se rendre à la division des Impôts, à laquelle est rattachée son entreprise, pour se faire délivrer sa toute première Carte d'Opérateur Economique qui est un document renouvelable chaque année.

Comme le dit si bien l'article 1413 du Code Général des Impôts, nonobstant les autorisations ou agréments auxquels sont soumises certaines professions, les personnes physiques ou morales exerçant une activité lucrative à titre indépendant doivent effectuer une déclaration d'existence auprès de la division des impôts dont dépend leur établissement. Elles sont tenues de justifier de la régularité de leur situation à cet égard sur les lieux d'exercice habituel de leurs activités. Il leur est délivré à cet effet par le Commissariat des impôts une carte d'immatriculation des opérateurs économiques. Cette carte comporte un numéro d'identification fiscale correspondant à l'identité et à la qualité de la personne qui en est titulaire.

Aujourd'hui, eu égard aux multiples sollicitations et dans le but d'offrir des facilités aux entreprises dans leurs démarches administratives, les conditions d'obtention de la Carte d'Opérateur

Economique ont été simplifiées. Ainsi, le dossier de demande ou de renouvellement de cette carte doit comporter :

- une demande timbrée à 1000 F avec spécification de l'adresse complète (rue, quartier, BP, Téléphone de l'entreprise et N° COE) avec la mention **avis favorable**
- une quittance de 4 000 F pour l'établissement de la COE
- une copie de la Carte d'Identité ou du passeport
- une copie du passeport ou de la carte de séjour en cours de validité pour les opérateurs économiques étrangers
- la situation de paiement,
- une fiche de renseignements dûment remplie et
- le plan de localisation (à main levée)

En cas de renouvellement, le dossier doit être complété par une copie de l'ancienne Carte d'Opérateur Economique.

L'instauration de la Carte d'Opérateur Economique permet au Commissariat des Impôts de disposer d'un fichier fiable des contribuables. En plus de réduire le secteur informel, elle permet également à l'administration de formaliser les activités des opérateurs économiques et surtout facilite les transactions bancaires, douanières et commerciales ainsi que l'obtention du visa aux contribuables. En outre, le détenteur de cette carte (personne physique ou morale) ne supporte que 1% de retenue à la source au lieu de 5% pour les non-détenteurs lors de certaines transactions.

Il est à rappeler que la Carte d'Opérateur Economique expire le 31 décembre de chaque année quelle que soit la date de son établissement.



Pour y
accéder,
composez
***145#**

Gérez tout via votre mobile !

✓ Simple ✓ Rapide ✓ Sécurisé

Transfert d'argent

Achat

Paie ment

Souscription au service
gratuite

La banque émettrice



LE LEADER

service client : 888

www.facebook.com/Togocel

www.twitter.com/togocel

www.togocel.tg

certifiée ISO 9001 et ISO 14001

M. NAPO SEYIDOU GBATI, LE « ROI DU SOJA-BIO »

✎ Albert AGBEKO

« SANS LE FAIEJ JE N'AURAI PAS PU ENTREPRENDRE »

C'est dans un modeste bureau situé dans le quartier Biyakpabe en plein cœur de la ville de Bassar, à environ 350 km au Nord-Ouest de Lomé, que M. Napo Seyidou GBATI dirige ses plantations de soja éparpillées dans 54 villages des préfectures de Bassar et de Dankpen. Pour ce jeune licencié en biologie et physiologie végétale à l'Université de Lomé, le retour à la terre répond à un double défi.

Le premier est d'ordre familial ; il s'agit d'emboîter le pas à ses parents et de faire mieux qu'eux. Le second est lié au constat du désintérêt de la jeunesse par rapport aux activités agricoles. Ainsi donc, revenir à la terre, pour celui qui dans une autre vie aurait été technicien de laboratoire, est une façon de prouver qu'on peut être cultivateur et réussir sur le plan social. Et il est en train de gagner son pari.

Même si l'idée du retour à la terre a toujours été tenace pour Seyidou Napo, un infatigable travailleur selon ses proches,

il n'a pu se lancer que grâce au financement du Fonds d'aide aux initiatives économiques des jeunes (FAIEJ).

De fait, cette subvention lui a permis d'investir dans la production de soja. Aujourd'hui,



dans la région, il faut compter avec son entreprise, le GNS Production (GNS P-Bio). Pour cette campagne, il annonce que 1435 producteurs répartis dans 134 coopératives dans

la préfecture de Bassar et de Dankpen, ont cultivé 1294 ha. « Nous avons une estimation de 3000 tonnes de récolte de soja bio certifiés par CERES » indique-t-il. « Elles seront écoulées à Lomé, dans la zone portuaire et

animale.

La plus grande partie est transformée en huile dans les usines européenne » explique-t-il.

S'il est aujourd'hui à la tête d'une entreprise de 12 personnes, le jeune « roi du soja » a connu un début difficile. Entre la surveillance, l'encadrement et la formation des producteurs, celui qui se décrit avant tout comme un homme de terrain, devait faire face à certains conflits générationnels et de différence d'appréciation, dont il dit s'en sortir grâce au dialogue.

Sa prochaine étape : conquérir le marché international avec pour ambition de créer de l'emploi. Ce serait sa contribution à la lutte contre le chômage, avance-t-il modestement. Son conseil aux jeunes qui veulent se lancer dans l'entrepreneuriat : s'armer de

courage et bien mûrir son projet. Car il en est convaincu, on peut entreprendre facilement au Togo, à condition d'être rigoureux et méticuleux.

Cela n'empêche qu'on planifiera notre emploi du temps pour nous permettre de concilier boulot et études dans l'avenir. Ce ne sera pas facile mais avec la volonté et la vision pour laquelle nous sommes constitués on tiendra », se justifie-t-il.

M. Napo appelle la jeunesse togolaise à l'audace. « Je dis qu'il ne faut pas forcément grand chose pour entreprendre, il suffit simplement d'avoir de la motivation et de l'ambition pour y arriver ».

Pour lui, au lieu d'attendre pour être embauché dans la fonction publique ou autres structures privées, la jeunesse togolaise peut être elle-même pourvoyeur de son emploi.

« Le Togolais a du génie, il suffit seulement d'oser et aller au-delà de ce qu'on ne veut pas supporter pour pouvoir entreprendre », conclut-il.

FORFAIT VIDANGE

HUILES ET MAIN D'OEUVRES INCLUSES

+05 points de contrôles gratuits

38 000*
FCFA TTC

Pièces d'origines

N
N A LA
CONTREFAÇON



RÉVISEZ VOTRE IDÉE DU SERVICE

*Forfait pour le model Yaris



CFAO MOTORS TOGO

cfaogroup.com

Bd Eyadema BP 332 Lomé

Tél.: +228 22 23 31 00 Email: cfaotogo@cfao.com



TOYOTA

BOURSES D'ÉTUDES :

Albert AGBEKO

LE GOUVERNEMENT A DÉPENSÉ PLUS DE 7 MILLIARDS AU TITRE DE L'ANNÉE 2016

Au lendemain de la rentrée scolaire 2016-2017, FOCUS INFOS vous propose un article sur les bourses d'études au Togo, qui est le premier d'une série consacrée à l'éducation nationale.

Selon le « Larousse », la bourse est une « allocation de subsistance versée périodiquement à un élève ou un étudiant, par l'État, un organisme social, ou une autre personne ». Au Togo, le décret réformé la définit comme une assistance financière accordée par l'Etat, des collectivités locales, des institutions publiques ou privées nationales ou internationales à un étudiant en vue de lui permettre de faire des études supérieures, d'entreprendre des recherches ou d'effectuer des stages. Cependant, la bourse peut être accordée à un chercheur, un enseignant-chercheur, un fonctionnaire retenu pour effectuer des séjours de recherches au Togo ou à l'étranger.

Pour mettre en œuvre la politique des bourses nationales et étrangères, le gouvernement togolais par décret n°68-119 du 17 juin 1968, modifié le 09 Octobre 1995, a créé la Direction des Bourses et Stages (DBS), placée sous la tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur. La DBS a pour but d'accompagner les étudiants dans leur formation supérieure, leur octroyer des bourses de stages à la fin de leur formation. Les agents de l'Etat, peuvent quant à eux, bénéficier des bourses de perfectionnement sur proposition de leur ministère de tutelle.

Autrefois, il y avait des bourses entières, puis des demi-bourses et après les « quarts de bourses » qui étaient accordés aux élèves du deuxième et troisième degré, sur proposition des chefs d'établissements scolaires publiques. Les difficultés financières du début des années 90 ont eu raison de cette assistance de l'Etat.

A l'université, les allocations de secours ou « aides » ont fait leur apparition à partir de l'année universitaire 1994-1995 où, elles ont coexisté avec les bourses jusqu'en l'an 2000. A partir de 2001, les bourses ont été supprimées et les aides généralisées. Cependant, il avait été constaté que certains individus s'inscrivaient dans les universités publiques uniquement pour en bénéficier, sans pour autant se plier aux obligations académiques des universités du Togo.

Suite à ce constat, des textes ont été pris pour réglementer l'octroi des allocations.

On distingue deux catégories de bourses : les bourses d'études et les bourses de stages. Quand la bourse est accordée par l'Etat (ou une collectivité locale), c'est une bourse nationale. Une bourse accordée par un partenaire dans le cadre d'un accord de coopération, est une bourse de coopération.

Les deux types de bourses peuvent être accordés pour des formations au pays ou à l'étranger.

Pour l'Etat, l'octroi des bourses pour la formation de la jeunesse est motivé par la nécessité d'assurer une relève efficace et efficiente. « C'est une obligation d'assister les personnes nécessiteuses qui font la demande de bourses, qui répondent aux conditions définies et qui ont la volonté manifeste de réussir dans la formation choisie », explique Mme Amatso Obikoli ASSEMBONI, directrice des BS

La bourse d'études est attribuée aux candidats les plus méritants. Mais avant tout, il faut être de nationalité togolaise ; être régulièrement inscrit à temps plein, dans un établissement d'enseignement supérieur public ou privé (des étudiants que l'Etat pourrait y inscrire pour des formations jugées porteuses) sur orientation du ministre en charge de l'enseignement supérieur, pour l'année en cours ; présenter un dossier académique conforme aux exigences définies par arrêté du ministre en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche.

La situation sociale ou de handicap, l'équité au regard de la région d'obtention du baccalauréat 2ème partie et l'équité dans le traitement du genre peuvent être aussi pris en considération dans l'attribution de la bourse.

Les réformes qui divisent...

Cinq ans après la dernière réforme du régime, des bourses d'études, de stages et des allocations de secours au Togo, pour faire face aux réalités économiques et les besoins de formations du pays, une nouvelle politique des bourses d'étude a été adoptée en juillet dernier. Une telle démarche entre dans le cadre des recommandations du Conseil Présidentiel sur l'avenir de l'enseignement supérieur et de la recherche tenu du 28 au 30

novembre 2013 à Lomé.

Avec cette nouvelle politique on distingue la bourse d'excellence pour les plus méritants ; la bourse nationale et la bourse partielle (qui remplace ce qui était anciennement appelé « allocation de secours »). Les nouvelles dispositions prévoient, en outre, une assistance ponctuelle de l'Etat pour les personnes nécessiteuses qui en font la demande.

Par ailleurs, le texte propose la création d'un Fonds d'Appui aux Etudes Supérieures (FAES) pour donner la possibilité à ceux qui le peuvent, de faire des prêts pour étudier.

Pour la directrice des bourses et stages, la nouvelle politique de bourse est mise en place pour pallier les insuffisances de la politique précédente tout en prenant en compte les nouvelles réalités du moment. « Elle repose, selon elle, sur la promotion de l'excellence, la valorisation de la réussite académique et la volonté d'aider, dans la limite des moyens accordés au ministère, chaque étudiante ou étudiant dans le besoin ».

Mais tel n'est pas globalement l'avis du Mouvement pour l'émancipation de l'étudiant togolais (MEET). Pour son président, M. Kondo Akomabou, même si son mouvement n'est pas contre les réformes du système des bourses et stages, il s'oppose aux réformes considérées comme « suicidaires ».

« Le projet de la nouvelle politique des bourses n'avantage nullement l'étudiant surtout les nouveaux bacheliers », martèle-t-il, avant de poursuivre que dans « les conditions aussi précaires dans lesquelles sont les étudiants togolais, on ne peut pas dire qu'on va supprimer les allocations à ceux qui ont dix de moyenne au BAC. Nous n'avons pas les mêmes conditions d'étude une fois arrivés au campus ; l'Etat a l'obligation d'assister chaque étudiant », souligne-t-il.



Pour Richard, étudiant en faculté de droit, « nos autorités ont bénéficié gracieusement des bourses pour étudier à l'extérieur du pays mais refusent de mettre les moyens à la disposition des jeunes pour étudier. Si vous voyez leurs CV (NDLR : curriculum vitae), elles ont toutes fait des études à l'extérieur du pays. Où ont-elles trouvé les moyens si ce n'est pas l'Etat? Et pourquoi elles refusent de nous donner le minimum ? » s'interroge-t-il.

Tout en déplorant que la nouvelle proposition de « bourse partielle » ne soit que le changement de nom de l'ancienne allocation, le principal syndicat étudiant du campus de Lomé souhaite que seul le critère d'âge soit retenu pour les nouveaux bacheliers.

Pas si sûr que le gouvernement dont la priorité est la réduction des dépenses publiques suive cette voie.

7 MILLIARDS DE FCFA.

A titre indicatif, pour le compte uniquement de l'année civile 2016, sept milliards de francs CFA (7.000.000.000 F CFA) ont été dépensés pour le paiement des bourses des étudiants togolais, aussi bien sur le territoire national qu'en dehors du pays.

A l'extérieur du Togo, ils sont quatre cent cinq quatre (454) étudiants répartis en deux catégories : les boursiers de la coopération, au nombre de trois centsoixante-neuf(369)à qui l'Etat togolais verse des compléments de bourse ; et les boursiers de l'Etat togolais, essentiellement issus des lycées scientifiques, au nombre

de quatre vingt cinq (85), dont la bourse est totalement prise en charge par l'Etat.

Sur le territoire national, pour l'année universitaire 2015- 2016, l'Etat a pris en charge quarante deux mille huit cent quatre vingt huit (42888) étudiants des universités et instituts qui se répartissent comme suit :

Dans le grade licence, trente six mille cent vingt deux (36122) étudiants, perçoivent l'allocation de secours et cinq mille cinq cent quatre vingt quatorze (5594), bénéficient de la bourse.

Les grades master et doctorat comptent respectivement sept cent soixante treize (773), et trois cent quatre vingt dix neuf (399), boursiers.

Malgré ces investissements colossaux, force est de constater qu'une fois les études financées par l'Etat terminées, ces boursiers s'ils sont au pays préfèrent partir sous d'autres cieux monnayer leur compétence ou s'ils sont à l'étranger, ils ne regagnent pas le Togo pour mettre leur compétence au profit du pays. Cette situation préoccupe la DBS qui entend faire l'état des lieux pour mettre en place une stratégie de suivie des boursiers surtout ceux qui ont étudié à l'étranger.

« Ce suivi nous permet de savoir s'ils ont trouvé un emploi et en combien de temps. Ce sera la base d'un plaidoyer auprès des hautes autorités pour une meilleure prise en charge de ces boursiers à leur retour, ou pour faciliter et encourager leurs projets entrepreneurial », confie Mme ASSEMBONI.

PAROLES DE FEMMES.

« CERTAINS PRÉTENDENT QUE CE SONT DES FONDS INSIGNIFIANTS ; ALORS QU’ILS ONT CHANGÉ NOS VIES ».

Développer au profit du secteur de la finance inclusive, des interventions spécifiques destinées à promouvoir dans la durée, la mise en place au niveau des partenaires financiers de proximité, des approches novatrices et des produits pertinents et fortement adaptés, répondant aux besoins pratiques en services financiers des personnes pauvres ou à revenus intermédiaires ; tel était l'objectif du gouvernement et du ministère du développement à la base au lancement du Fonds National de Finance Inclusive (FNFI).

En trois années de mise en œuvre de ses différents produits, le FNFI est solidement intégré dans le paysage financier et reconnu au plan national et international comme l'institution par excellence de la promotion de la finance accessible à tous, surtout pour les plus pauvres, à travers de solides prestataires de services financiers diversifiés et pérennes. A l'horizon 2018, les autorités misent sur plus de

2 millions de bénéficiaires. En attendant, cet instrument financier a déjà impacté la vie des centaines de milliers d'entre eux, et les études démontrent qu'il a des effets directs et induits sur le développement à la base et sur la lutte contre la pauvreté.

FOCUS INFOS a rencontré des dizaines de femmes bénéficiaires du produit de base l'APSEF, "Accès des Pauvres

aux Services Financiers". D'un montant de 30.000 F pour le premier cycle, 40.000 pour le second et 50.000 pour les deux derniers cycles, il a apporté une vraie évolution socio économique dans la vie de plus de 500. 000 femmes et hommes (surtout des femmes, 90%), en leur favorisant la réalisation de petites activités génératrices de revenus. Voici ce que quelques unes en disent. Paroles de femmes :

Ayélé AYIKOE, 39 ans, couturière à Dékon.

Le FNFI m'a permis de diversifier mes activités. A côté de la couture que je fais désormais à la maison depuis mon mariage, je vends également des articles liés à la couture. Et cela marche pour moi plutôt bien.



Afi APEMAGNON, 30 ans, revendeuse de bassines et assiettes en plastique à Bè-Agodo

Le FNFI m'a permis d'améliorer mes activités. Et de me lancer dans la vente de tapettes. Qui est un succès. .



Kafui AKLIKOKOU, 41 ans, revendeuse de bouillie à Kpota-Nétadi.

Je suis veuve et plusieurs enfants à charge. Le FNFI m'a permis non seulement d'accroître mes activités de revendeuse de bouillie, mais aussi de me lancer la vente d'ustensiles de cuisines. Aujourd'hui, j'arrive sans peine et seule, à subvenir aux besoins de mes enfants.



Adjo EDOU, 28 ans, coiffeuse à Adéwui

Je suis à mes débuts et j'utilise les bénéfices du crédit pour augmenter le volume de mes articles. Le fait de pouvoir garnir le salon des accessoires fait fidéliser les clients. Ce qui est aussi pour moi un avantage, une autre source de revenus.



Ayaba Micheline KUNKEL, 56 ans, confectionneuse de sacs à main à Bè Kpota.

« Le FNFI m'a permis de consolider mon affaire. Auparavant, je faisais des prêts auprès d'amis ; et souvent ma démarche n'était pas couronnée de succès. Aujourd'hui, avec le fonds, j'ai même pu accroître mon activité parce que les prêts sont disponibles tout le temps, à condition de respecter les conditions et les délais de remboursement. Certains prétendent que ce sont des sommes insignifiantes ; ils ne savent pas à quel point elles ont changé nos vies. »



Dameto Bernis ADIABUNU, 60 ans, revendeuse à Bè-agodo

Grâce aux fonds, j'ai accru le volume de mes marchandises et aujourd'hui, j'arrive à épargner. C'est le plus important. J'ai une seule fille qui est au foyer et mon mari est décédé il y a longtemps. Mais de temps en temps, je lui viens financièrement en aide lorsqu'elle est en difficultés. Par exemple, au moment de son accouchement, le mari était un peu en difficulté mais on avait immédiatement besoin de 10 000 FCFA. J'ai réglé ça. Si je n'avais pas d'économie cela ne serait pas possible. Il faut dire qu'à mon âge, je n'espère plus personne pour satisfaire à un quelconque de mes besoins. Je me débrouille moi-même. Ce n'est plus comme avant. C'est donc un grand changement dans ma vie.



JOURNÉE INTERNATIONALE POUR L'ÉLIMINATION DE LA PAUVRETÉ : LA BANQUE MONDIALE ÉTAIT SUR LE TERRAIN.

✶ Albert AGBEKO

Dans le cadre de la célébration de la première édition au Togo de la Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté (End poverty day), les fonctionnaires de la Banque Mondiale ont déserté leurs bureaux de la Cité OUA pour une visite de terrain. Avec à leur tête, la représentante résidente, Mme Joelle BUSINGER.

Pour cette sortie, la délégation accompagnée du personnel du ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, a mis le cap sur Agbelouvé, première étape, suivie par Notsè. Il s'est agi dans ces deux localités, d'apprécier l'évolution du Projet d'appui au secteur agricole (PASA) et de discuter de son impact en termes de réduction de la pauvreté sur les bénéficiaires. Le PASA étant un projet financé par l'institution de Breton Wood.

A Agbelouvé, environ soixante dix kms au nord de Lomé, c'est une modeste ferme d'un petit éleveur de ruminant qui a suscité l'intérêt de cette escale. Il y a trois ans, M. Zakari, éleveur de moutons dans la localité,

a été identifié avec un cheptel de 8 têtes (3 mâles et 5 femelles). Il a été formé sur les techniques d'élevage, et a bénéficié d'un géniteur sélectionné sur ses performances.

Trois ans après, les résultats sont visibles et le témoin éloquent : « au début je n'avais que 8 têtes. Maintenant, j'en ai jusqu'à 40 voire 45 bétails. Dans le lot, moi-même j'en ai pris pour la fête et j'en ai vendu jusqu'à 70 000 F alors qu'avant le projet je ne pouvais pas. Ce projet m'a beaucoup aidé et ma famille acquiert une autonomie financière », raconte tout heureux M. Zakari.

Second point de chute de la délégation, Notsè, environ 90 km au nord de Lomé. Là c'est une véritable entreprise

agro-alimentaire que la délégation découvre. Elle mérite d'ailleurs son nom d'Entreprise services et organisation des producteurs (ESOP). Appuyée depuis 2013 par le PASA, elle fonctionne sous forme de partenariat entre producteurs organisés, transformateurs et commerçants des produits alimentaires, de façon à faciliter l'accès des producteurs aux intrants.

« ESOP nous fait tellement du bien. Présentement, je peux vous dire qu'un de mes enfants a eu son baccalauréat à 17 ans et ceci grâce ESOP qui achète bien nos productions, nous mettant ainsi à l'abri du besoin de notre famille. Je vois le changement. Si je n'arrivais pas

à vendre mon riz à ESOP, mes enfants vont rester à la maison. Actuellement même, je suis en train de construire ma propre maison », témoigne Souley Komlan, un producteur de riz.

La satisfaction n'est pas seulement au niveau des producteurs. Les femmes qui représentent 30% du projet sont également prises en compte. L'une d'entre elle, une décortiqueuse du riz raconte : « Avant je faisais la tontine, mais grâce à ce projet j'ai cessé cela. Quand je viens ici à la fin de chaque semaine, je perçois 5000 F ce n'est pas beaucoup mais ça m'aide à subvenir aux besoins de mes deux enfants », confie la jeune dame Samira Akouvi. Le PASA soutient la diffusion du modèle ESOP en permettant le développement de la filière commerciale riz. Cet appui du PASA a permis la montée en puissance de ce modèle d'entreprise.

Avec ESOP le producteur devient autonome. « Ceci est la preuve que l'argent a été bien utilisé et qu'il faut encourager cette initiative », a déclaré le Coordonateur opérationnel délégué du projet M. Ayao Dodji Midekor qui plaide pour que les autres besoins des bénéficiaires soient satisfaits.

Après avoir fait ces tours de terrain, Mme Businger a conclu que les résultats sont « très bons » en termes d'augmentation de productivité, de transformation, de coordination et d'organisation.

« On peut dire que le mécanisme marche très bien. Les producteurs se disent heureux en termes d'augmentation de leur revenu. Ça leur a permis d'assurer l'éducation de leurs enfants et même de se prendre en charge et assurer leur bien être de façon générale », a conclu Mme Businger.

VIOLENCE BASÉE SUR LE GENRE (VBG) : 20% DES VICTIMES SONT DES HOMMES.

Essenam KAGLAN

La Violence Basée sur le Genre (VBG) est une des violations des droits fondamentaux les plus fréquentes au monde. Si la VBG est principalement axée sur les femmes et les filles, qui sont à l'évidence les plus exposées et généralement moins à même d'éviter ou de fuir les maltraitances, il arrive toutefois que les garçons et les hommes soient également victimes d'agressions sexuelles et d'autres formes de violences. Et, bien que la violence mette en péril la santé, la dignité, la sécurité et l'autonomie de ses victimes, elle reste néanmoins entourée d'une culture du silence.

La violence basée sur le genre résulte d'un acte ou d'une pratique exercé en fonction du sexe ou du rôle social d'une personne, entraînant souffrance ou préjudice physique, sexuel, psychologique ou économique. Elle se manifeste par un contrôle et une domination de force due au rapport inégal de force. Cette violence n'a donc ni de sexe ni de frontière. « Malheureusement, toutes les femmes ne sont pas pacifiques, il y en a qui sont très violentes. Qui battent leurs maris, les harcèlent sexuellement et leur fait subir d'énormes pressions économiques en ménage », explique Lawson Akpéné, assistante de projets au GF2D. Cependant, les pesanteurs socio culturelles empêchent très souvent les hommes de parler de leur mal afin de se faire aider, que ce soit au sein de la famille ou dans les associations ou encore de porter plainte auprès des autorités compétentes.

En effet, la culture africaine ne tolère pas le fait que l'homme soit efféminé. Ce dernier doit toujours se montrer fort, courageux et invincible ; ceci en va de sa réputation. Ce tabou à caractère culturel s'est également invité dans les politiques gouvernementales. Ainsi, si plusieurs études font état de la statistique des femmes et filles victimes de violences chaque année sur le sol togolais, aucune n'est consacrée au sexe masculin. De même, bien qu'il existe quelques associations spécialisées dans la défense des droits de la femme, aucune n'est érigée pour la cause des hommes maltraités.

Les types d'hommes violentés
Dépassés dès fois, quelques rares hommes finissent par crier leur ras-le-bol et brisent le tabou. Ainsi, le 15 septembre dernier dans le centre d'écoute du Groupe de réflexion et d'action Femme, Démocratie et Développement (GF2D) de Lomé, un homme âgé de 37 ans, vivant dans le quartier Hédrzanawoé, travaillant dans le bâtiment, vient demander aides et conseils. Sa femme avec qui il a eu deux enfants, lui est infidèle et le couvre d'insultes et de ridicules quand ils sont ensemble en public. « L'infidélité est cause de divorce et ce fait crée des violences psychologiques, des traumatismes assez graves pour la plupart » souligne Lawson Akpéné, trouvant judicieuse la démarche de cet homme. Sur près de 1500 cas de violences répertoriées tous les ans par le Groupe de réflexion et d'action Femme, Démocratie et Développement, sur toute l'étendue du territoire togolais, 300 plaintes viennent des hommes. Ils évoquent des problèmes relatifs aux droits successoraux, partages d'héritage et l'infidélité de leur partenaire. Tout le monde peut être victime de violences. « Mais les victimes hommes ont souvent un âge compris entre 35 et 50 ans. D'après les statistiques, les hommes de la ville de Lomé sont plus enclins à se faire aider que ceux de l'intérieur » a constaté le personnel du GF2D. Par ailleurs, pour résoudre ces types de problèmes, les associations disposent de trois niveaux de mesures d'accompagnement : l'écoute, la conciliation

et l'assistance juridique. Cependant, la quasi-totalité des plaignants du sexe masculin refuse d'entrer dans la procédure juridique quand la médiation échoue. L'exception serait les cas liés à la succession.

Cas des jeunes garçons

Le problème de la violence basée sur le genre bénéficie d'une meilleure visibilité quand elle est faite à l'endroit des femmes. Mais, les jeunes garçons sont victimes au même titre que les petites filles de violences physiques et sexuelles. « Je frappe plus mon fils car il se montre plus désobéissant que ma fille » raconte Folly Komi, un père de famille. Si ce dernier n'a jamais franchi la ligne rouge et ses enfants ne se sont jamais retrouvés à l'hôpital, d'autres en revanche l'ont fait. « Battre un enfant est légitime afin qu'il devienne un homme meilleur » dit-on. Être un meilleur homme dépend -il obligatoirement du nombre de coups de bâton reçus? L'autre forme de violence légitimée par les populations est la mutilation génitale masculine. Pour être considéré comme un homme à part entière dans les communautés togolaises, il est impératif de se faire circoncire. La circoncision consiste en l'ablation du prépuce. Cette pratique entraîne inévitablement des conséquences sur la sexualité de l'homme, puisqu'elle prive celui-ci d'une grande quantité de tissu sexuel et des différentes fonctions qui y sont liées. Mais, l'opération chirurgicale pratiquée sur les parties génitales des jeunes garçons,



souvent sans anesthésies et avec des instruments rudimentaires, rend l'homme plus viril, selon les interprétations données par les traditions. Cet acte est aussi pratiqué pour 'améliorer' l'apparence des parties génitales masculines, considérées comme laides, d'après l'opinion publique.

Des perspectives

La nature privée de la violence basée sur le genre la rend souvent imperceptible. Pourtant, cette violation des droits humains ne peut être une affaire privée. Car ses conséquences peuvent être assez lourdes (traumatisme, décès, suicides, dommages psychologiques et physiques). Durant ces dernières années, une politique est menée par tous les pays du monde entier pour l'éradiquer. Au Togo, un numéro vert '117' est disponible pour dénoncer toutes sortes de violences. Les organismes de la société civile aussi jouent leur partition dans cette

lutte. C'est dans cette optique que l'UNFPA, l'un des principaux organismes des Nations Unies est chargé de faire progresser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, proposent aux victimes (sans distinction de sexe) une aide psychosociale, des traitements médicaux et des trousseaux d'intervention pour les cas de viol, et font valoir le droit de chaque femme et chaque fille à une vie sans mauvais traitements ni violence. Il implique les hommes et les garçons à l'aide de plaidoyers politiques, de mesures de sensibilisation et d'initiatives en faveur de la jeunesse. De même, les autres organismes constituant la société civile togolaise, offrent gratuitement des services aux victimes. Malgré tout cela, du côté des hommes violentés, la route est encore longue pour briser les stéréotypes et pour une prise de conscience collective afin d'apporter une aide plus significative aux victimes.

VLISCO ASSISTE L'ASSOCIATION DON BOSCO D'AKODESSEWA

Essenam KAGLAN

Fidèle à son engagement social et dans le cadre des activités marquant les 170 ans de Vlisco, la VAC-Togo (Vlisco AfricansCompany) a effectué un don symbolique à l'Association Don Bosco d'Akodessewa (ADBA) pour soutenir des femmes et des personnes en difficulté à monter des activités génératrices de revenus.

Ce geste de deux millions de F CFA fait partie d'une série d'actions sociales entreprises par Vlisco depuis des années. La cérémonie de donation a eu lieu au siège de l'association à Akodessewa en présence de ses membres, des bénéficiaires et de leurs proches. L'honneur est revenu à l'égérie de la campagne des 170 ans de Vlisco au Togo, Mme Esther Nadou LAWSON-AZIABLE, de remettre au Révérend Père Jésus-Benoît BADJI, Président de l'Association Don Bosco d'Akodessewa

le chèque symbolique. « Vlisco vient une fois de plus de démontrer par cet acte qui contribuera, à n'en point douter, à une amélioration des conditions et cadres de vie des bénéficiaires, qu'elle est une partenaire sociale fiable, proche des populations vulnérables et défavorisées » a affirmé M. Yves KOLAGBE Responsable Communication VAC-Togo. Joignant sa voix à celle des responsables de Vlisco, Madame LAWSON-AZIABLE s'est dit

« très touchée » par le geste de Vlisco qui a toujours inscrit dans ses préoccupations, le bien-être et l'épanouissement de la femme.

Cette aide ponctuelle permettra à trois (3) femmes de l'association de pouvoir mettre en place des petits commerces afin de subvenir aux besoins de leurs familles. Aussi, quatre (4) familles se verront payer les loyers de leurs habitations pendant un an. Enfin, des élèves et étudiants bénéficieront de paiement de frais de scolarité, des fournitures ainsi que des aides ponctuelles au quotidien. Très émus par ce soutien financier, les membres de l'association ont remercié Vlisco pour cette action salutaire « Le don que nous



Photo de famille des bénéficiaires aux côtés des représentants VLISCO

recevrons vient à point nommé d'autant plus que nous sommes à la veille de la rentrée académique et nous avons besoin de fonds importants pour venir en aide à nos enfants, à nos frères et sœurs en difficulté » a indiqué le Révérend

Père Jésus-Benoît BADJI. A travers les actions sociales de Vlisco, la société entend s'engager auprès des femmes et des communautés rurales pour leur insertion économique et sociale et soutenir les enfants pour l'accès au savoir.

RENTREE SCOLAIRE 2016-2017 : CFAO MOTORS RESPECTE LA TRADITION

✎ Albert AGBEKO

Dans le cadre de la rentrée scolaire 2016-2017, la société CFAO MOTORS TOGO a offert le 12 octobre dernier, des fournitures scolaires aux enfants démunis du Togo par l'entremise de deux associations. Il s'agit d' « Education Vivo Togo », et de l'Association pour la promotion de la femme (ASPROFEM).

Par ce geste devenu une tradition à la veille de chaque rentrée scolaire, CFAO MOTORS entend manifester sa générosité et son accompagnement à l'endroit des enfants démunis.

De fait, ce don de fournitures scolaires s'inscrit dans un programme social de la société en leur faveur. « Nous avons l'habitude à chaque début de rentrée scolaire, de procéder à une remise de dons aux élèves.

Aujourd'hui, nous avons encore sollicité deux associations qui œuvrent dans le domaine de la protection des enfants vulnérables et démunis », a indiqué le responsable des Ressources humaines et juridiques de la société, M. Dominique Koudouovoh qui salue le travail abattu par ces deux associations sur le terrain. « Nous leur renouvelons notre confiance », a-t-il lancé à l'endroit des bénéficiaires, à qui il demande

d'en faire un bon usage.

Composé de cahiers, de stylos, de couvertures, de craies etc, ... ce don a été remis aux responsables de deux associations par le directeur général de la société, M. Hervé Mannerie.

Celui-ci a émis le vœu de faire le déplacement cette année dans l'un des établissements bénéficiaires pour assister à la distribution des fournitures aux enfants. Les associations bénéficiaires ont, au nom des enfants, remercié les donateurs et souhaité prospérité à leurs activités

Selon Mme Fagnon Dahoe Odette, Coordinatrice de l'ASPROFEM, qui n'a pas caché sa joie en recevant ces dons, « les enfants et les parents étaient inquiets quant à la pérennité des dons traditionnellement reçus. Nos donateurs ont été présents une fois encore et nous en sommes heureux ; de même que les

enfants. Leur rentrée s'annonce sous de bonnes auspices » a-t-il

leurs études. Certains, bien que brillants, ne peuvent suivre la

Notons que « Education Vivo Togo



Le Directeur Général de CFAO-TOGO, M.Hervé MANNERIE remettant un lot de fournitures scolaires à un bénéficiaire

confié.

Même son de cloche chez M. ASSIONGBON Kuessan, le président de l'association « Education Vivo Togo ». « Nous apprécions ce don à sa juste valeur parce qu'il constitue une aubaine pour les enfants pour

scolarité parce que démunis. Ce don est un encouragement à leur endroit » souligne-t-il.

Ces fournitures scolaires iront respectivement aux élèves démunis du CEG et du lycée d'Azikpévi (Adamavo) ainsi qu'aux enfants des personnes vivant avec le VIH/SIDA.

» intervient dans le domaine de l'éducation des enfants démunis tandis qu'ASPROFEM est dans la prise en charge des personnes vivant avec le VIH/SIDA. C'est la 2ème fois consécutive que ces deux associations bénéficient de ces dons généreux de CFAO-TOGO.



TOYOTA = 100% CFAO

100%

GARANTIE CONSTRUCTEUR

+

100%

PIÈCES D'ORIGINE

 **CFAO MOTORS**
cfaogroup.com

Bd Eyadema BP 332 Lomé
Tél. 22 23 31 00
cfaotogo@cfao.com

DISTRIBUTEUR
OFFICIEL

TOYOTA

INTERVIEW : COLLECTIF ON CHANTE L'ESPOIR, GROUPE D'ARTISTES DE LA CHANSON

✎ Wilfried ADENIKA

« C'EST DUR POUR TOUT LE MONDE MAIS ON DOIT Y ARRIVER. QUELLE QUE SOIT NOTRE CONDITION ..., LE SOLEIL VA FINIR PAR BRILLER POUR TOUS ET IL FAUT S'Y METTRE »

C'est un phénomène récent qui tend à prendre de l'ampleur dans le monde musical togolais. Les artistes se rassemblent pour créer des collectifs afin de défendre certains idéaux. Tel le collectif « On Chante l'Espoir » que nous vous faisons découvrir à travers cette interview que nous avons réalisée avec Alain Mouaka, responsable relation publique/événementiel de la structure Joker Groupe.

Focus Infos : Qui est Alain Mouaka et quel rôle joue-t-il au sein du collectif On Chante l'Espoir ?

Alain Mouaka : Alain Mouaka est un passionné de culture urbaine d'Afrique et d'ailleurs, chef des Programmes de radio Taxi fm, et aussi responsable relation publique/événementiel de la structure Joker Groupe. Mon rôle en rapport avec le collectif OCE est celui de la coordination des activités en rapport avec ledit collectif sans effacer l'idée capitale, la visibilité du groupe.

FI : Quelle structure est l'auteur de cette initiative ?

AM : La structure Joker Groupe dirigée par Emerson Ayivor un fou de culture notamment, ex-producteur du groupe The Seeds, porte ce projet. Focalisée sur l'audio-visuel, le cinéma, le théâtre, la mode, et la musique, elle se bat pour apporter son expérience dans le milieu culturel togolais. On se prépare pour la première activité du collectif OCE qu'on préfère taire, ensuite notre département # Femme # lancera sa deuxième activité appuyée par une course et une mini scène artistique et on statuera sur la date du premier concert du collectif OCE.

FI : Qu'entend-on par le collectif On Chante l'Espoir (OCE) ?

AM : Le collectif porte le nom OCE entendez On Chante l'Espoir, O = On, C = Chante et E= Espoir

FI : Pourquoi le nom de « OCE » ?

AM : Au sein de Joker Groupe on a fait une constatation triste mais réelle lors de nos réunions de travail. Il y a un manque d'engagement, de volonté, d'envie et pire encore de rêve de la part des jeunes. Pourquoi ? la réponse était claire, les jeunes n'y croient plus. Ils ont perdu toutes raisons de se battre, de se dépasser, de créer tout simplement parce que l'ESPOIR en de jours meilleurs s'est transformé en illusion. L'étincelle qui porte la vie, qui pousse au combat s'est éteinte. Au vu de cet état de choses et sachant que Joker Groupe est un label qui a un personnel jeune au centre de toutes ses activités avec

le regard attentif du directeur général, il fallait agir de peur d'une part que le virus n'endommage tous les jeunes du pays et d'autre part, que l'effectif jeune de notre label perde son dynamisme, son énergie à travailler pour le bien de notre sphère culturelle togolaise qui a tant à donner. La musique étant le canal de choix pour passer des messages forts aux jeunes, on s'est donc lancé pour défi

dans la bulle zouk, la jeune togolaise s'est forgé un nom avec des titres de poids dont l'un d'eux marque encore les esprits « Love Me » en duo avec l'artiste Papou

- Tom Le Griot: A son actif, plusieurs trophées sur quelques festivals en Afrique comme en Europe, Tom Le Griot fait la fierté des gardiens du patrimoine que l'on compte aujourd'hui au bout des doigts.



de créer un collectif d'artistes connus et aimés du public jeune qui puissent parler aux jeunes, voire même les alerter sur le danger qu'il y a à rester passif et effacé. Du coup quoi de mieux que donner le nom d'un combat que nous portons à un groupe qui le chante : Collectif On Chante l'Espoir.

FI : Quels sont les artistes qui composent le collectif ?

AM : le Collectif OCE est composé de 10 artistes à savoir :

- Yaovi Khéteti : Rappeur évoluant dans un registre tradi-moderne, ex-membre du groupe Afin Clan
- Kaleef: Choriste de formation, aujourd'hui artiste gospel très aimé des jeunes, il s'est fait un nom il y a quelques années de cela avec un titre baptisé « Shorvi »
- Guen : le rap est son cheval de bataille, son nom résonne dans le milieu des jeunes avec des chansons adoptées par beaucoup, son projet des vacances Poker 7 As, des Freestyle vidéos pour les réseaux sociaux fait parler de lui en bien.
- Daphné : la nouvelle recrue du label Joker Music après la cassure du groupe de The Seeds. Elle se bat pour écrire de belles pages de la musique togolaise
- Dyana, : Après une brève incursion

- Kaporal Wisdom : valeur sûr du slam depuis plusieurs années, ses multiples sollicitations sur des scènes le prouvent, avec un album sorti baptisé « Demain il fera beau »

- Kang D Dreama : Beat maker du label Pamobar All Stars, son toucher est à l'origine de plusieurs tubes, il est considéré comme l'une des références du moment, on lui doit le titre du collectif.

- Doven'D : Rappeur pur-sang, promoteur du WAHH: We Are Hio un événement 100% HIP HOP qui réunit les rappeurs du continent.

- Willy Baby : il ne passe pas inaperçu vu son jeune âge qui n'est aucunement un souci pour sa musique, on entend pour cette fin d'année son premier album : « Du plus petit au plus grand » qui viendra confirmer son statut d'ambassadeur de l'environnement reçu au Sénégal

FI : Comment s'est fait le choix de ces artistes ?

AM : La plupart de ces artistes sont très proches du label Joker Musik. Il faut dire aussi que dans le milieu on se connaît presque tous. La familiarité pour ne pas dire la proximité avec un tel plus qu'un autre joue beaucoup dans ces cas-là et le dénominateur le plus important c'est forcément adopter l'esprit du projet. Je précise, au

cas où l'idée vous traverserait l'esprit, qu'on se focalise aussi sur le talent naturel de l'individu bien entendu. Maîtriser le chant et les codes de la musique compte, ne vous y trompez pas ce n'est pas la cour de récréation non plus.

FI : Pourquoi un tel collectif ?

AM : On a l'impression que les jeunes n'ont plus foi en rien. Par le biais de ce collectif baptisé OCE, le mot d'ordre est clair : « c'est dur pour tout le monde mais on doit y arriver quelle que soit notre condition de vie, quel que soit le nom qu'on

A l'heure où je vous parle, on est en studio pour le deuxième titre qui sera une chanson en hommage à une icône de la chanson togolaise, je vous laisse cogiter, et cela va enclencher notre premier projet.

FI : Joker Group est une structure chapeautée par Emerson Ayivor. Est-ce une refondation du groupe The Seeds avec une autre dénomination ?

AM : Pas du tout, quoique une chose soit sûre : l'expérience du Groupe The Seeds manque à tout le monde mais ne nous hante pas. Ce collectif est un autre défi que l'on prend très au sérieux au sein de Joker Groupe. L'ambition n'est pas moins nourrie que celle qui a motivé la création du groupe The Seeds. Pour preuve, vous avez écouté qu'un seul album du groupe The Seeds, il y en a deux autres dans les placards qui sont pas sortis et de plus de 10 titres chacun. Vous pouvez nous faire confiance, nous savons où nous allons.

FI : D'autres artistes peuvent-ils intégrer le collectif ? Et si oui quelles sont les conditions ?

AM : Le collectif OCE pour être franc s'est soudé de lui-même pour notre plus grand bonheur. Les artistes échangent sur une plateforme jour et nuit et se consultent énormément pour la suite du projet et nous proposent aussi la marche à suivre, ce qui est bien pour nous. On ne tient donc pas à casser cette union. En revanche, nous sommes ouverts à des collaborations. Je m'explique : sur un titre du collectif on peut se permettre d'inviter un artiste qui partage notre vision. Et c'est d'ailleurs ce qui se fera sur le second son avec une voix internationale.

FI : Les artistes membres du collectif détiennent-ils leur indépendance par rapport à leur carrière professionnelle personnelle ?

AM : Oui à coup sûr, ce collectif n'est pas Guantanamo. Ils sont libres de leur action personnelle avec la seule consigne d'être là quand on a besoin d'eux.

FI : Un message pour les fans ?

AM : Croyez en Demain quelles que soient vos origines ; le soleil est appelé à briller pour tous où que l'on soit.

Merci Focus Infos.

PORTRAIT D'UNE ICÔNE: MAMAN ADIZA MEMOKOH, «NANA BENZ»

« LE COMMERCE DU PAGNE M'A PERMIS DE M'OCCUPER DE MA FAMILLE ET DE GRAVIR LES ÉCHELONS DE LA VIE SOCIALE ».

Donner aux femmes les moyens de participer pleinement à la vie économique est essentiel dans l'édification des économies solides, permet de réaliser les objectifs de développement durable et améliore la qualité de vie des femmes, des hommes, des familles et des nations. Si cela ne fait que quelques décennies, la promotion faite par les politiques en ce qui concerne le principe d'autonomisation de la femme, elle remonte à des lustres chez Vlisco qui en a fait un fer de lance, et ce depuis plus d'un siècle et demi. Les femmes togolaises en ont tiré une renommée internationale sans précédent sous le nom emblématique de : « Nana Benz ».

Dans le cadre de la célébration des 170 ans de la société Vlisco, le journal Focus Infos met le projecteur sur l'une des icônes du secteur de la distribution des produits de la marque : Maman Adiza Memokoh, partenaire clé de la VAC-Togo (Vlisco African Company). Femme battante, discrète et sociale ; elle est une perle pour sa famille.

Maman Adiza Memokoh est une « Nana Benz » propriétaire des établissements Adiz situés au cœur du grand marché de Lomé 'Assigamé'. La dame s'est une place de choix dans la vente de pagnes de marque malgré son peu de ressources financières et son manque d'expérience. De plus, ayant très peu d'instruction académique, elle se révéla néanmoins être une rude challenger pour ses paires. Mais, sa véritable particularité réside dans le fait qu'elle s'est lancée toute seule dans le commerce de pagnes Vlisco, sans soutien préalable. Une image qui casse le préjugé selon lequel, la vente de pagnes Vlisco serait un commerce héréditaire uniquement.

Partenaire officielle de Vlisco depuis 1971, Maman Adiza est une fervente musulmane et une maman de six (6) enfants. Veuve depuis plus de dix (10) ans, elle entretient sa famille grâce au commerce du pagne. « Le commerce du pagne m'a permis m'occuper de ma famille et de gravir les échelons de la vie sociale ». Pour témoigner de sa gratitude à Dieu, elle a fait construire une mosquée. Et depuis plusieurs années, elle distribue des fournitures scolaires aux nécessiteux à la veille des rentrées scolaires.

Des ambitions, la sexagénaire en est toujours et compte bien les réalisées grâce toujours à la vente de pagne. « Je prie Dieu pour qu'il m'aide à construire une école coranique et une école primaire pour les enfants au Togo. Mon souhait le plus cher est de laisser des traces de mon passage sur la

terre à travers mes réalisations et mes œuvres de charité ».

Artisan de sa propre réussite, Maman Adiza Memokoh est très par la VAC-Togo. Ainsi, elle dévoile sa créativité en proposant des motifs qui sont imprimés en Hollande. « Grâce au partenariat qui nous lie à Vlisco, nous avons la possibilité de créer nous-mêmes nos motifs avec des couleurs de nos choix pour production en imprimés ».

à Lomé à dix-huit ans. Après s'être mariée, elle se lance dans le commerce de beaucoup de petites choses : des oranges, bananes, café, cola et tous autres petits articles du quotidien.

C'est au cours de ces activités que survint un grand tournant de sa vie « J'ai rencontré une dame rentrée de la Guinée et qui m'a vendu les pagnes de ce pays. Et depuis ce temps je me suis lancée

Vlisco, les choses n'ont pas été faciles. « Ça a été difficile pour moi parce que je n'avais pas de membres de ma famille dans ce commerce. J'étais la première à me lancer. Mais grâce à ma patience et ma foi en Dieu, je suis arrivée » conclut-elle.

Elle a été également confrontée aux crises économiques qu'a traversé le Togo : « Nos activités ont subi un grand coup dans les années 90. Des commandes invendues s'empilaient dans nos magasins ».

Après être restée une année entière à la maison à cause de la grève, elle reprend ses activités auprès de la VAC-Togo

que je suis devenue aujourd'hui une grande commerçante de pagnes Vlisco ».

Son avenir dans le commerce de pagne

« Le commerce du pagne prend un coup à cause de la crise financière qui frappe tous les pays. Malgré cette crise, nous arrivons quand même à vendre les pagnes Vlisco car ces pagnes ont une valeur inestimable surtout pour les femmes africaines ». A ce jour, en toute confiance, la dame dispose dans sa boutique, d'une multitude de gamme de pagnes laissant ainsi pleinement le choix aux clients. « Dans le temps, les clients venaient de partout pour acheter et les



Femme entreprenante, Maman Adiza Memokoh a réussi au prix de mille sacrifices. A ce jour, elle fait la fierté des femmes togolaises et reste un modèle pour ses filles. Ça n'a pas été toujours facile...

« Je ne suis pas née dans le commerce de pagnes. Mais dès ma petite enfance, j'ai toujours été attirée par le commerce », indique-t-elle. Maman Adiza n'est pas née avec une cuillère d'or dans la bouche. Née en mai 1950 au Ghana, elle est arrivée

dans le commerce des pagnes de la Guinée. Ma stratégie consistait à mélanger les pagnes de la Guinée avec d'autres pagnes », explique-t-elle. « Je m'étais rendue compte que j'avais plus de bénéfices grâce à ce commerce et c'est ainsi que j'ai monté un petit commerce de pagnes à côté de l'immeuble de l'ancien marché appelé le Togo.

Dans le temps il y avait la SCOA, la Cie Fao et la CICA », poursuit-elle. Mais n'ayant pas un fonds de commerce conséquent et une alliée dans le commerce du pagne

en investissant cette fois dans des coupons (wadja). Avec les bénéfices, elle reprend le commerce qui lui réussissait le mieux, la vente de pagnes Vlisco. « J'ai réussi à réaliser un peu d'économies et petit à petit j'ai commencé une tontine.

Après avoir ramassé ma part de cotisation de tontine, je suis allée l'investir dans l'achat des premiers pagnes. Je ne pouvais pas dans les recettes que je réalisais. Je réunissais plutôt mes économies pour faire passer d'autres commandes. C'est ainsi

pagnes ne traînaient pas trop dans les boutiques. Aujourd'hui la situation a changé mais on arrive à faire quelques ventes au quotidien » dit-elle. Pour les connaisseurs, la qualité n'a pas de prix.

En outre, grâce à la place du pagne dans la culture togolaise, le commerce du pagne a encore de l'avenir, pense-t-elle.

Pour pérenniser son affaire, elle transmet dès à présent ce riche héritage à sa fille aînée.



MAERSK
LINE



SAHAM
Assurance

N°1 en

**Assurance
Automobile au Togo.**

**Assurez donc vos véhicules
à SAHAM TOGO**

+228 22 21 79 91 / 22 22 98 98